

Le *Journal des Débats* et la Hongrie

Introduction

Regardons maintenant les informations relatives à la Hongrie et leur présentation dans la presse. Le dépouillement total de tous les journaux politiques de la période analysée s'avérant impossible, nous étions obligés de choisir. Notre objectif de départ étant d'examiner l'image de la Hongrie à la disposition des élites sous la Monarchie de Juillet, notre choix se porta presque naturellement sur le *Journal des Débats*, un des plus influents défenseurs du régime de « l'ordre et de la liberté ». D'après les ouvrages d'autorité sur l'histoire de la presse, ce quotidien était essentiellement lu par la bourgeoisie des villes et les notables, donc à peu près par le même public qui aurait pu se permettre l'achat des livres contenant des récits de voyage¹⁶⁶. Le fait que ce journal se retrouve, sans lacunes, à partir de l'année 1837 à la Bibliothèque Municipale d'Angers (donc une ville de province)¹⁶⁷, montre que la bourgeoisie des villes y avait réellement accès¹⁶⁸.

Notre choix d'approfondir l'étude de l'image de la Hongrie à l'aide du *Journal des Débats* a été appuyé par le fait que ce journal était lu à

166 Cf. à ce propos par ex. Avenel, *op. cit.*, pp. 310-315.

167 D'après les chiffres communiqués par site officiel de la municipalité d'Angers, basés sur les données de l'INSEE, le nombre d'habitants de la ville monta pendant la période étudiée de 35901 (1836) à 44781 (1846) têtes. <http://www.angers.fr/index.php?id=51145> (Consulté le 31 août 2016.)

168 Seul le *Moniteur universel* (sans véritables valeurs journalistiques), envoyé gratuitement aux fonctionnaires, se retrouve dans la collection à côté du *Journal des Débats*. Sur le caractère du *Moniteur universel*, voir encore Avenel, *op. cit.*, p. 371.

l'époque non seulement en France, mais aussi en Autriche-Hongrie. Il pouvait donc informer directement les Hongrois sur l'image de leur pays et société en France. Déjà le quotidien *Le Constitutionnel* fait mention de ce trait dans un article paru en décembre 1821, donc en pleine Restauration. Ce texte, retranscrit d'une « *lettre particulière* » datée de Vienne, le 28 novembre 1821, évoque le *Journal des Débats* parmi les rares titres français qu'on pouvait lire sur le territoire de l'Empire d'Autriche sans autorisation particulière¹⁶⁹. Et, même si on prévoyait d'interdire l'entrée de toute feuille étrangère en Autriche à partir du 1^{er} janvier 1822, quelques années plus tard, déjà sous la Monarchie de Juillet, le *Journal des Débats* semblait être encore lu dans la monarchie autrichienne. Le futur chef de l'opposition hongroise, Lajos Kossuth, arrêté pour lèse-majesté en mai 1837, s'y réfère même dans ses écrits de prison. D'après les informations de Gábor Pajkossy, qui a publié les écrits de Kossuth, la censure autrichienne avait autorisé en Hongrie l'abonnement libre au *Conservateur* et au *Journal des Débats*¹⁷⁰. (L'abonnement à d'autres journaux français était lié à une autorisation particulière.) On en trouve des traces dans le journal même. Dans une lettre publiée dans le numéro du 17 février 1839, le baron Hammer de Purgstall, « *célèbre orientaliste autrichien* », se plaint des erreurs d'un article des *Débats* sur le mariage de sa fille¹⁷¹ !

Le *Journal des Débats* devait sans doute ce caractère d'être « universellement lu » à sa solidité et à sa valeur presque symboliques. L'ancêtre du journal avait été fondé en 1789 sous le titre du *Journal des Débats et décrets* (28 août 1789 – floréal an V). Le successeur de celui-ci (*Journal des Débats et lois du Corps législatif*), fondé en prairial

169 *Le Constitutionnel*, 10 décembre 1821, p. 2.

170 Voir à ce sujet Gábor Pajkossy (éd.), *Kossuth Lajos összes munkái. 7. kötet. Kossuth Lajos iratai 1837-1840* (Œuvres complètes de Lajos Kossuth, tome 7 : les écrits de Lajos Kossuth de 1837 à 1840), Budapest, 1989, p. 411, note 6. Kossuth devait rester en prison jusqu'en 1841. La cause réelle de son arrestation était qu'il avait publié et distribué une feuille manuscrite, les *Informations municipales (Törvényhatósági Tudósítások)* destinées aux comitats, après la clôture de la diète de 1832-1836. Il a ainsi réussi à briser la censure pesant sur tout imprimé en Autriche-Hongrie. Péter Hanák (dir.), *Mille ans d'histoire de la Hongrie*, Budapest, 1986, p. 100.9

171 *Journal des Débats*, 17 février 1839, p. 3. Il s'agit de Joseph von Hammer-Purgstall (1774-1856), diplomate et orientaliste autrichien. Né Joseph von Hammer, il a adopté la fille de son ami le comte Wenzel Johann Purgstall après la mort de celui-ci et de son fils, et devint en 1835 baron von Hammer-Purgstall.

an V par l'imprimeur-éditeur Baudouin peut être considéré comme la souche du *Journal des Débats* du XIX^e siècle. Acquis par les frères Bertin (Louis-François et Pierre Louis) en 1799, le journal a vu changer son format et son contenu. Son titre changea aussi plusieurs fois sous l'Empire, avant d'être confisqué en 1811. Retrouvant ses propriétaires en 1814, à la première Restauration, il a continué à paraître sous le titre *Journal des Débats politiques et littéraires*. (Sous les Cent-Jours, il a paru sous le titre du *Journal de l'Empire*.) S'engageant désormais dans la politique, acquis par la droite royaliste en 1819, il est rapidement devenu, grâce à une équipe de collaborateurs brillants (René Chateaubriand, Abel François Villemain, Narcisse Achille Salvandy, Charles Nodier, plus tard Silvestre de Sacy, Saint-Marc Girardin ou Jules Janin), une « véritable puissance »¹⁷². Après 1824, il lutta contre l'activisme du clergé et fut durement frappé par le rétablissement de la censure (1824, 1827)¹⁷³.

Devenu vite partisan du nouveau régime installé après la Révolution de Juillet 1830, il le défendit avec éclat sous la direction de Silvestre de Sacy et de Saint-Marc Girardin. Il existe même des opinions selon lesquelles le journal a établi la légitimité de la monarchie nouvelle¹⁷⁴. De toute façon, dans la période que nous avons examinée, la rubrique des *faits divers* commence toujours par les nouvelles relatives à la personne du roi et à la famille royale (et, avec un vocabulaire on ne peut plus respectueux, celles-ci suggèrent l'image d'un monarque sérieusement pré-occupé par les problèmes de son pays). Les déplacements des membres de la dynastie d'Orléans sont largement commentés et décrits dans le journal. Ainsi, quand le duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe I^{er} (et héritier présomptif du trône jusqu'à sa mort prématurée en 1842), a entrepris un voyage à travers la France, ses discours et ceux de ses hôtes ont été intégralement publiés.

De fondation ancienne, le *Journal des Débats* a commencé à devenir un symbole. Ses rédacteurs étaient des lettrés de premier ordre, d'esprit voltairien (sauf Silvestre de Sacy), souvent membres de la Chambre des

172 Cf. Hatin, *op. cit.*, pp. 130-131 ; Avenel, *op. cit.*, pp. 236 et 264. Plusieurs des rédacteurs vont aussi collaborer à la *Revue de deux Mondes*. Pour la liste des collaborateurs du *Journal des Débats* au début des années 1840, voir Ledré 1960, pp. 246-247.

173 Avenel, *op. cit.*, pp. 279-281, 288-291.

174 Voir à ce propos Ledré 1960, p. 134.

Députés ou des Pairs. D'après le rapport d'Henri Avenel, publié en 1900, le *Journal des Débats* était, sous la Monarchie de Juillet, l'écho parfait de l'esprit de la bourgeoisie française, mais aussi de ses défauts, de son étroitesse d'esprit et de son égoïsme¹⁷⁵. Eugène Hatin a utilisé un ton bien plus élogieux dans sa bibliographie de la presse, publiée sous le Second Empire :

Le *Journal des Débats* est surtout l'interprète du fait ; c'est le journal historique par excellence. Il a eu en tout temps, à ce point de vue, et par la supériorité de sa rédaction, une autorité qu'il conserve encore aujourd'hui, et qui lui assure le premier rang dans la presse française.¹⁷⁶

La gestion des frères Bertin a assuré au *Journal des Débats* une solidité financière exceptionnelle pour l'époque ; ce qui peut expliquer les qualités du titre¹⁷⁷. Une stabilité pareille peut être aussi observée sur le plan des tirages. Bien que les toutes premières années de la Monarchie de Juillet aient été la période des plus forts tirages (avec une pointe de 15000 exemplaires en janvier 1831), le *Journal des Débats* a su se maintenir autour d'une moyenne de 10000 exemplaires même après 1836, donc à l'avènement de la presse « bon marché », et cela sans baisser le prix de son abonnement de 80 francs. À peu près la moitié des exemplaires étaient vendus en province¹⁷⁸. (Il existait une *Édition des départements*.) Le *Journal des Débats* a pu aussi décrocher la première place sur le marché des publicités.

Cette stabilité ne signifiait pourtant pas que le *Journal des Débats* échappait aux transformations générales qui touchaient toute la presse française sous la Monarchie de Juillet, notamment après 1836. Ainsi la rubrique du *Feuilleton* fit son entrée ; on a employé Frédéric Soulié comme feuilletoniste principal entre 1838 et 1846¹⁷⁹, et les *Débats* ont publié sous forme de feuilletons des romans très populaires, comme les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue (1842), le *Comte de Monte-Cristo*

175 Voir Avenel, *op. cit.*, pp. 310-315.

176 Hatin, *op. cit.*, p. 131.

177 Cf. à ce propos Orecchioni 1974, p. 39.

178 Pour les tirages des quotidiens parisiens sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, voir Ledré 1960, pp. 242-245.

179 Frédéric Soulié, romancier et auteur dramatique (1800-1847) était l'auteur d'un des premiers romans feuilletons, les *Mémoires du diable* (1837-1838).

d'Alexandre Dumas (1844-1845), et *François le Champi* de George Sand (1847-1848). D'après nos connaissances sur les facteurs de popularité de la presse à l'époque, on peut croire à juste titre que ces romans ont largement contribué à maintenir l'intérêt du public pour le *Journal des Débats*. Ce phénomène signalait aussi qu'aucun organe de presse (même le plus prestigieux) ne pouvait plus se permettre de ne pas publier des romans-feuilletons.

Les « articles hongrois » du *Journal des Débats*

En dépouillant les différentes années du *Journal des Débats* entre 1837 et 1847, nous avons adopté, comme nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction de notre livre, une méthode de recherche très simple. Nous avons retenu les articles dans lesquels il était question de la Hongrie ou d'un ou plusieurs Hongrois ou de la société hongroise. Nous y avons ajouté un critère : le texte devait préciser le lien de l'information avec le pays ou ses habitants (notamment par l'utilisation des substantifs *Hongrie*, *Hongrois* ou de l'adjectif *hongrois*, *hongroise*).

Nous n'avons donc pas considéré comme « nouvelles hongroises » celles relatant uniquement des événements d'Autriche, même si les deux pays formaient à l'époque un ensemble. Ainsi nous n'avons pas retenu toute une multitude d'articles consacrés aux manœuvres diplomatiques du gouvernement autrichien (notamment dans la *question d'Orient*), à la Bourse de Vienne ou à l'état de santé des membres de la famille impériale (sauf dans le cas de l'archiduc palatin de Hongrie) ou du prince Metternich. Il ne pouvait être question non plus des chroniques mondaines où le comte Rodolphe Apponyi, aristocrate hongrois, était mentionné à maintes reprises, mais uniquement comme ambassadeur d'Autriche à Paris.

Nous avons opéré par sondage ; nous avons concentré nos recherches sur des années au cours desquelles des événements de grande importance (sessions de la Diète, procès politiques, insurrections, conflits de caractère ethnique ou social) avaient eu lieu en Hongrie.

Nous avons par conséquent repéré les années 1837 (procès politiques, notamment celui de Lajos Kossuth), 1839 et 1840 (diète), 1843

et 1844 (diète), 1847-début 1848 (diète)¹⁸⁰. Bien que cela dépasse légèrement le domaine de notre enquête, nous avons effectué le dépouillement de tout le premier semestre de 1848, à la recherche d'informations sur la révolution de Pest (15 mars 1848) et les débuts de la démocratisation en Hongrie¹⁸¹.

Les documents recueillis ont confirmé notre choix ; surtout pendant les années des diètes. La représentation des activités de cette sorte d'États généraux qu'était la diète hongroise jusqu'en 1848 était aussi d'une grande importance du point de vue de la méthode. La diète figurait parmi les sujets dont tous les auteurs des récits de voyage (ou des textes apparentés à ce genre) ont parlé d'une manière ou d'une autre. De plus, les activités et surtout l'impact d'une diète ne se limitaient pas à l'intervalle entre l'ouverture et la clôture. Des élections de députés ont précédé la diète de plusieurs mois, suscitant déjà l'intérêt général (des classes politiques) bien avant le commencement des travaux. Les lois votées par la diète devaient être confirmées (« *consacrées* ») par l'empereur-roi pour devenir exécutoires sur le territoire du royaume. Or, le cabinet de Vienne résistait souvent à la volonté de la diète. Cette situation a assuré à chaque diète une sorte de postérité, jusqu'à ce que le roi accepte ou rejette définitivement la confirmation.

L'institution de la diète comptait parmi les plus anciennes de la Hongrie. Après quelques ébauches au XIII^e siècle, elle est devenue plus ou moins régulière au XV^e. D'abord théâtre de scènes tumultueuses (chaque noble avait le droit d'y assister), elle passait au XVI^e siècle, après

180 À partir de la diète de 1825-1827, le roi était tenu à convoquer une nouvelle diète trois ans après la clôture de la précédente. La diète de 1830 a été interrompue après trois mois de travaux (11 septembre – 20 décembre 1830), à cause de l'épidémie de choléra. La diète ouverte le 16 décembre 1832 est considérée comme la reprise de celle-ci. (Elle a duré jusqu'au 2 mai 1836.) Les autres diètes : 2 juin 1839 – 13 mai 1840 ; 18 mai 1843 – 13 novembre 1844 ; 11 novembre 1847 – printemps 1848. (La première session de l'Assemblée nationale, dont les députés ont été élus par les électeurs censitaires, a été ouverte le 5 juillet 1848.) Sur la diète entre le XVI^e siècle et 1848 (histoire, fonctionnement), voir P. Bán, *op. cit.*, t. 2, pp. 139-140. Sur le nouveau système représentatif, conçu dans l'esprit de la souveraineté populaire (loi V de 1848), voir Kosáry, *op. cit.*, pp. 332-333 (cens électoral, éligibilité...).

181 Cette « excursion » a été justifiée par ce que le seul ouvrage consacré à l'étude du reflet de la révolution et la guerre d'indépendance de 1848-1849, écrit par Endre Kovács, centre surtout sur la période « insurrectionnelle » et semble un peu négliger la presse conservatrice. Cf. E. Kovács, *op. cit.*

1526, au système de représentation par députations (pour la noblesse, le clergé et les villes royales). On a cessé en même temps de tenir les diètes en plein air¹⁸². À l'exception d'une douzaine, toutes les diètes entre 1526 et 1848 ont été convoquées à Pozsony. La diète tenait d'abord des sessions mixtes, les deux Chambres (Haute et Basse) ne se séparèrent qu'au début du XVII^e siècle. Les prérogatives les plus importantes de la diète hongroise étaient le vote de l'impôt de guerre et des recrues, et la déclaration de « l'insurrection nobiliaire » (lutte armée des nobles contre l'ennemi menaçant le territoire). L'initiative des lois appartenait et au roi et aux Chambres. Toute diète devait commencer par la lecture des *propositions* de loi royales. Les deux chambres communiquaient entre elles par voie de messages écrits ; leurs résolutions communes étaient présentées au roi sous forme d'adresse (*representatio*). La réponse du roi (rescrit ou *resolutio*) pouvait signifier l'adoption, le refus ou la demande de modification des décisions de la diète.

Nos sondages ont donné des chiffres relativement élevés, bien que fort instables pour les années analysées. En 1837, *le Journal des Débats* consacrait à la Hongrie vingt-trois articles (de longueur très variée). En 1839, ce chiffre était déjà quarante. (C'est le record pour la période examinée.) En 1840 dix-sept, en 1843 seulement huit, en 1844 treize, mais en 1847 (donc la « dernière année de paix ») trente-cinq textes s'occupaient de la Hongrie ou des Hongrois. Pendant les quatre premiers mois de 1848, dix articles parlaient encore de la Hongrie.

L'examen des sujets des articles peut encore être plus révélateur que le nombre global. On peut ainsi retrouver les sujets de prédilection, ceux qui revenaient le plus souvent. En règle générale, la présence fréquente de certains sujets pouvait contribuer prioritairement à la formation de l'image de la Hongrie en France. À côté du caractère répétitif, on peut relever aussi d'autres facteurs d'influence, comme la longueur des textes, la diversité des aspects dont on présentait tel ou tel sujet, la profondeur des analyses éventuelles d'événements ou de phénomènes.

L'analyse thématique des 146 textes a permis de repérer 23 groupes de sujets (un article pouvant s'occuper de plusieurs sujets). La première place est obtenue par la diète : 57 articles s'occupent des États

182 Le lieu traditionnel des diètes « tumultueuses », en plein air, était le champ de Rákos, à côté de Pest. P. Bán, *op. cit.*, t. 2, p. 139.

généraux : à l'exception de 1837, on en parlait chaque année. Ce constat ne doit guère étonner puisque nous avons choisi des années où la diète était réunie. Cependant, de fortes inégalités se montrent au sujet de la diète. En 1839, on trouve vingt-trois textes ; en 1840, seulement deux ! Leur nombre ne dépasse guère trois en 1843, et cinq en 1844. Il faut attendre l'année de l'ouverture de la dernière diète, 1847, pour que le chiffre monte jusqu'à 16. Par contre, les quatre premiers mois de 1848 donnent plus que plusieurs années de diètes réunies : neuf occurrences.

Si l'on utilise une classification plus générale, la politique domine : quatre-vingt-cinq articles y sont liés plus ou moins directement. Outre les diètes, les procès politiques, les questions politiques hors la diète, la personne et la fonction du palatin et les différents conflits nécessitant une intervention politique figurent dans ce groupe.

Si l'on revient à la classification en vingt-trois sujets, on se rend compte que le score de la diète est suivi de très loin par les autres. Neuf textes s'occupent des voyages (en Hongrie), et de Hongrois curieux ou illustres ; huit de procès politiques. Le palatin, la politique hors la diète, et les chemins de fer sont traités par sept articles chacun. Six textes ont rapport à la criminalité (sauf réforme du code pénal), autant qu'à la question juive. Les catastrophes ou phénomènes naturels (incendies, inondations, orages), aussi bien que la religion, la culture et la société (sans les conflits) sont évoqués dans cinq articles chacun, tandis que les paysans ou les questions économiques et financières dans quatre. Les résultats de la botanique hongroise, la problématique des mariages mixtes (entre catholiques et protestants) et la question linguistique (promotion de la langue hongroise) figurent dans trois textes chacun. Seulement deux articles s'occupent de l'armée. Il y a aussi quatre sujets particuliers auxquels le *Journal des Débats* ne consacrait qu'un seul article (une émeute étudiante, le rôle du Danube, la découverte du trésor supposé de Mathias Corvin à Vienne, la mort d'un curé mordu par un chien enragé). Les sujets revenant le plus régulièrement sont ceux (et ce n'est pas une évidence) sur lesquels on trouve le plus d'article. La politique se retrouve chaque année ; les voyages, les récits sur individus observent aussi une certaine stabilité¹⁸³.

183 Comme on a pu le voir, malgré que plus de la moitié des textes relatifs à un voyage en Hongrie se soient groupés en 1837, dans la suite, le sujet ne manque qu'en 1843 (et pendant les quatre premiers mois de 1848).

La dominance de la politique nous a poussés à examiner surtout cet aspect de l'image de la Hongrie. Au sens large, la politique comprend ici, outre la diète, expression par excellence de « l'esprit public », tous les domaines où l'intervention d'un facteur politique est supposée ou nécessaire (et qui touchent, d'une manière ou d'un autre, au fondement du système politique hongrois). C'est pour cela nous avons considéré comme questions politiques les troubles paysans, certains procès ou encore le mariage mixte.

La diète hongroise

D'après ce qu'on vient d'établir, il est incontestable que la diète était le sujet hongrois sur lequel le lecteur français des années 1830-1840 pouvait disposer du plus d'informations. Le nombre élevé des articles a déjà assuré à ce type de nouvelles un rôle éminent dans la formation de l'image de la Hongrie à l'étranger. Outre la probabilité (d'ailleurs assez limitée) d'un intérêt suscité par les récits de voyage récents, la forte présence de la diète hongroise dans un organe défenseur de la monarchie parlementaire peut illustrer des préoccupations bien réelles. Les deux monarchies (celle de Juillet et le Royaume de Hongrie) étant des régimes « constitutionnels » (bien que ce terme ait été utilisé dans un sens différent dans les deux pays), on cherchait, de toute évidence, les institutions similaires aux siennes.

L'importance de l'analyse de l'image de la diète hongroise accroît encore si l'on considère que celle-ci est considérée par l'historiographie hongroise depuis l'ère des réformes comme le principal théâtre des tentatives de modernisation des années 1830-1840 (mais aussi l'expression de certains conflits politiques)¹⁸⁴.

Au début de notre période, en 1837, la diète était finie depuis un an (ce qui explique que nous n'avons pas trouvé d'articles sur elle). Cependant ses répercussions se faisaient encore sentir ; notamment dans les procès politiques, qui faisaient partie de la dernière grande tentative de répression physique de la part du cabinet de Vienne avant 1848. Les accusés

184 Cf. Kosáry, *op. cit.*, pp. 236-305.

des procès de Wesselényi, de Kossuth et des Jeunes de la Diète (surtout leur chef László Lovassy) avaient tous joué un rôle important dans l'opposition libérale lors la diète de 1832-1836. Le *Journal des Débats* consacrait à ces procès 8 articles en 1837 ; donc plus d'un tiers des vingt-trois « textes hongrois » de l'année s'occupaient de ce sujet.

La première diète de la période examinée était celle qui dura du 2 juin 1839 au 13 mai 1840. Contrairement à une règle qui deviendra plus tard générale, les élections des députés ou les autres préparatifs de la diète ne faisaient objet d'aucun article, et il fallut attendre le numéro du 7 juillet 1839 pour que les lecteurs du journal français prennent connaissance du travail de l'institution politique hongroise. Dans un texte en tête de numéro (parmi les nouvelles étrangères, avec « Hongrie » pour titre), on peut lire la traduction d'un article de la *Gazette d'Augsbourg*. La nouvelle datée du 22 juin, à Pozsony (donc le lieu même de la diète) présente l'image d'un « parlement fainéant », occupé par des questions de forme et – surtout – divisé. La cause de la division serait l'élection du comte Gedeon Ráday comme député du comitat Pest. En fait, le gouvernement ne voulait pas valider l'élection de Ráday, élu par le comitat Pest, principal bastion de l'opposition libérale¹⁸⁵ ; la Chambre Basse y voyait une atteinte au droit des comitats d'élire leurs représentants. On rencontre dans ce texte des « termes techniques » spéciaux, comme les *grieffs* ou les *propositions royales* de grande importance pour laquelle on voulait s'intéresser aux événements politiques de la Hongrie¹⁸⁶.

185 Gedeon Ráday (1806-1873), comte, homme politique. Champion de la liberté de l'expression dans son comitat, il fut accusé de haute trahison et d'infamie par le cabinet de Vienne à la fin des années 1830. Pour les prises de position et les activités du comitat Pest, voir les articles du *Journal des Débats*, relatifs au procès de Louis Kossuth pendant l'année 1837 ; 22 mai, 11 juin, 24 juillet, 23 août, 25 août, 23 décembre. Sur l'origine de « l'affaire Ráday », voir *Deák Ferencz beszédei 1829-1841* (Discours de Ferenc Deák), Budapest, 1903, p. 318.

186 Les *grieffs* (lat. *gravamen* dans le vocabulaire politique et juridique hongrois avant 1844) étaient en fait les mesures gouvernementales considérées comme portant atteinte aux intérêts de la noblesse hongroise (« la nation »). Selon le protocole classique (depuis le Moyen Âge), la diète devait passer à leur étude après les propositions royales. Les *grieffs* figuraient dans les instructions données par les comitats à leurs députés à la diète. Voir à ce sujet P. Bán, *op. cit.*, t. 1, p. 273 et t. 2, p. 140. À la fin du XVIII^e siècle et à partir de 1825, la « politique des grieffs » (la réclamation de l'amélioration de la situation de la Hongrie) est devenue un des instruments utilisés pour

Le conflit austro-hongrois et les progrès du sentiment national hongrois apparaissent aussi :

Il règne une grande divergence d'opinions entre les deux Chambres des Etats au sujet de l'affaire du comte Raday. La Chambre des Députés a déclaré qu'elle ne se livrerait à l'examen des propositions du gouvernement qu'après que ce dernier aurait validé l'élection du comte. Les magnats, au contraire, soutiennent que les griefs des Etats ne peuvent être pris en considération qu'après l'examen des propositions royales. Dans cet état des choses, il est probable qu'il y aura un échange très actif de notes entre les deux chambres formant les Etats. – Pendant que l'Empereur prononçait son discours d'ouverture, on prétend avoir entendu le cri : Pas en latin, mais en hongrois.¹⁸⁷

Après cette première nouvelle, les informations sur la diète abondent jusqu'à la fin de l'année : sur les 32 textes relatifs à la Hongrie, 22 s'en occupent exclusivement. La fréquence des articles est encore plus impressionnante que leur nombre. (On sait que la répétitivité pouvait beaucoup aider le maintien d'un sujet au cœur de l'intérêt.) Parfois, seule une distance de deux à trois jours sépare la publication de deux informations ; il arrive même des périodes où on en trouve jour après jour (et même à l'intérieur du même numéro)¹⁸⁸. En s'approchant de la fin de l'année, les informations commencent à s'espacer de plus en plus ; mais un article paraît au moins tous les quinze jours.

Au début, les nouvelles retransmettent la même image que la première de la série : la diète n'avance pas, l'attitude irresponsable de l'opposition libérale (que la sagesse du gouvernement n'arrive pas à surmonter) empêche le travail. Les articles abondent dans la description des excès politiques ou physiques attribués à l'opposition. On peut y percevoir l'influence toute-puissante du cabinet de Vienne sur la presse

contraindre le cabinet à des concessions. Le roi, père de la nation, devait « redresser », en principe, les « griefs de la nation ». Alors, la « présentation des griefs » est devenue un des actes principaux de la diète. Pour les *propositions royales*, voir plus haut, dans le texte.

187 *Journal des Débats*, 7 juillet 1839, p. 1 (nouvelles étrangères).

188 Pour l'espacement de 2-3 jours, voir par ex. les numéros du 21, 23, 25, 26 et 29-30 juillet 1839. Pour les numéros contenant deux articles sur la diète hongroise, voir 24 septembre, 26 septembre et 8 octobre 1839.

(par la voie de la censure)¹⁸⁹, destinée à ternir l'image des libéraux. On relate ainsi le 11 juillet (parmi les nouvelles étrangères) encore les « suites » de l'affaire Ráday, mais aussi d'un véritable bain de sang dans le sud du pays et des mesures prises par le gouvernement pour prévenir les événements semblables. On va jusqu'à préfigurer une rupture de la bourgeoisie avec le système parlementaire :

Les travaux de la Diète n'avancent pas. Les séances sont presque exclusivement consacrées à l'affaire du comte Ráday et à quelques autres griefs qui se renouvellent toujours. La seconde Chambre a déjà envoyé aux Magnats sa décision relativement à ce député qui n'a pas été agréé par le gouvernement ; mais elle n'a pas été accueillie parce qu'on l'a considérée comme illégale. Demain, la décision sera de nouveau communiquée aux magnats ; mais elle n'aura sans doute pas un meilleur sort. On demande aussi que la liberté de parler et d'écrire soit accordée avant que les propositions royales soient prises en considération. L'Opposition a commis les plus graves excès dans les comitats à l'occasion des élections. Dans celui de Tolna, les ennemis du candidat du gouvernement ont, après sa nomination, provoqué une rixe dans laquelle trente individus sont restés morts sur place. Dans le comitat de Barsch [Bars], on a mis le feu au château et à la ville de Maroch [Aranyosmarót ?], parce que l'administration avait, disait-on, favorisé l'élection du candidat du gouvernement. Des commissaires royaux ont été envoyés dans ces comitats pour procéder à une enquête. Pour éviter à l'avenir le retour de semblables excès, on a réuni des forces militaires imposantes, et hier et aujourd'hui un bataillon d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et des canons sont portés par terre et par eau pour Szekszard, dans le comté de Tolna. Le corps des bourgeois de la ville de Pesth doit se réunir pour délibérer sur des mesures à prendre, dans le cas où l'on refuserait aux députés le droit de voter à la Diète. On croit que toutes les villes rappelleront leurs députés si on ne leur accorde pas voix délibérative.¹⁹⁰

189 Au sujet du fonctionnement de la censure autrichienne après 1815, voir avant tout la récente étude de Daniel Syrový, « Central European Perspectives of Habsburg Censorship. Vienna and Lombardy-Venetia, c. 1815-1866 », in : François Cadilhon – Philippe Chassaingne – Éric Suire (dir.), *Censure et autorités publiques : De l'époque moderne à nos jours*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 75-84, et surtout pp. 75-80.

190 *Journal des Débats*, 11 juillet 1839, p. 1 (nouvelles étrangères). La nouvelle originelle datait de Presbourg (Pozsony), le 30 juin, et a été publiée dans le *Correspondant de Nuremberg. Tolna*, comitat de Transdanubie, au sud de Buda ; *Bars*, comitat de la Haute-Hongrie, au nord-ouest de Buda (aujourd'hui en Slovaquie). *Aranyosmarót* était le chef-lieu du comitat Bars. Une autre lecture possible de Maroch serait Maros ;

La suite des événements apparaît cinq jours plus tard, en tête de numéro. Il s'agit plutôt du rappel, avec un peu plus de détails, des « excès de Tolna ». La responsabilité de l'opposition est encore une fois mise en évidence. Toutefois le bilan est bien moins triste que d'après le texte précédent :

Les délibérations de la Diète roulent toujours sur la vérification des pouvoirs. On sait aussi que dans le comitat de Tolna une réélection a donné lieu, dans l'Hôtel de Ville, à des scènes de la plus haute gravité ; et l'Opposition a recours aux moyens les plus violents. Il y a un certain nombre de blessés. Le chef du comitat, comte Charles Esterhazy, a été obligé de prendre la fuite. Le comte Vay vient de se rendre à Tolna pour faire une enquête.¹⁹¹

Avant d'accuser précipitamment la propagande autrichienne, on ne doit pas exclure la possibilité selon laquelle le premier bilan était donné par le comte Esterházy, afin de justifier sa fuite.

Les travaux de la diète et les nouvelles continuent pendant plusieurs mois dans le sens et sur le ton qu'on vient de caractériser. Progressivement, l'évocation de la dissolution de la diète prend place dans les textes ; à peine un mois après l'ouverture¹⁹². Impossible de trancher dans l'affaire Ráday, ni l'une ni l'autre des parties ne veut céder. Le 27 septembre, un article de huit lignes, traduit cette fois de la *Gazette d'État*

mais les villes dont le nom aurait pu commencer par Maros, se trouvaient en Transylvanie, alors que cette province avait une diète à part. Les localités dont le nom finit par Maros, n'étaient pas des villes. La troisième possibilité (peu probable) serait *Máramarossziget*, chef-lieu du comitat Máramaros (à l'est de la Hongrie, aujourd'hui à cheval entre la Roumanie et l'Ukraine). Le *projet des bourgeois* : comme on se rappelle, les villes libres royales disposaient d'une seule voix délibérative à la diète. On peut voir dans cette allusion une tentative de démontrer que les villes, dont la population était majoritairement d'origine allemande, ne voulaient pas se joindre à la direction choisie par la noblesse hongroise libérale.

191 *Journal des Débats*, 16 juillet 1839, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information originale date de Presbourg, le 1^{er} juillet. La source n'est pas précisée. Les scènes devaient se dérouler dans l'Hôtel de Ville de Szekszárd, chef-lieu du comitat. Le « comte Vay » était sans doute le baron Miklós (Nicolas) Vay (1802-1894), administrateur fidèle au cabinet de Vienne. Il occupait des postes de haute administration avant et après 1848-1849.

192 *Journal des Débats*, 21, 25, 26, 29-30 juillet, 13 et 27 août, 10, 24, 26 et 27 septembre 1839. Pour le contexte de la Diète, sa composition et les orientations politiques, voir Kecskeméti, *La Hongrie et le réformisme libéral*, pp. 344-351.

des Postes, après avoir rendu compte des positions figées, remarque même malicieusement que « depuis trois mois on n'avait pas encore vu une séance favorable au gouvernement »¹⁹³.

Un seul événement, relevant entièrement du domaine du fait divers, mais relaté parmi les nouvelles politiques étrangères, réussit à interrompre la monotonie des articles sur la Hongrie. Le 3 août, pendant une séance où l'on discutait justement de l'affaire Ráday, une partie de la salle de la Chambre Basse (fréquemment visitée, on le sait, par les voyageurs) s'est effondrée¹⁹⁴. On ne revient guère sur cet événement après août 1839.

On doit noter que l'acharnement de l'opposition hongroise (que l'historiographie hongroise considère jusqu'à nos jours comme un des grands moments de l'histoire des diètes) avait un but précis que les journaux autrichiens ont passé sous silence. Les journaux font mention, il est vrai (mais d'une manière un peu confuse), de l'évocation des griefs et de la liberté de la parole, « droit ancestral » des nobles hongrois. Or, tous les accusés des procès politiques de 1837-1839 ont été arrêtés, jugés et emprisonnés (pas toujours dans cet ordre) pour leurs activités verbales ou d'écrivain pendant la diète de 1832-1836 et les diétines des comitats qui la suivaient. Ils étaient tous nobles : Lajos Kossuth, László Lovassy, Miklós Wesselényi... L'objectif de l'opposition était donc le « redressement » de ce grief, c'est-à-dire la reconnaissance par le gouvernement de l'injustice faite à Kossuth et aux autres, et leur libération. L'affaire Ráday (donc le blocage des activités de la diète) était un bon prétexte pour évoquer le principe de la liberté de la parole et revendiquer les libérations. Le conflit a fini par un compromis : Ráday a rendu de lui-même son mandat, alors que des efforts de l'opposition a résulté un peu plus tard la libération de Lajos Kossuth¹⁹⁵.

La démission de Ráday a été relatée d'une manière indirecte par le *Journal des Débats* ; on ne précisait surtout pas le contexte. Dans l'article du 10 octobre, il s'agissait déjà de l'élection de son remplaçant. Tout s'est

193 *Journal des Débats*, 27 septembre 1839.

194 *Journal des Débats*, 18 et 23 août 1839.

195 Voir à ce sujet Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, p. 105. Pour la question de la liberté de la parole à la diète de 1839-1840, voir *Deák Ferencz beszédei*, pp. 313-386.

déroulé tranquillement, et le résultat devait être réconfortant pour le cabinet qui voyait dans tous les protestants hongrois autant de rebelles :

Par suite de la démission du comte Raday, député du comitat de Pesth, on a procédé hier à une nouvelle élection. Deux candidats étaient sur les rangs, un catholique et un protestant ; le premier l'a emporté. Aucun excès n'a été commis.¹⁹⁶

Après ce moment (donc « le redressement des griefs ») on est témoin d'une véritable métamorphose. La diète semble changer de vitesse et s'occupe « enfin » de l'essentiel de son travail : la discussion des projets et propositions visant l'amélioration de la situation du pays. Ainsi on apprend dès le 8 octobre (deux textes ont paru sur la Hongrie dans le même numéro) qu'on discute sur la liberté de la presse, notamment l'établissement d'un journal de la diète non censuré¹⁹⁷. Dans la suite, les tentatives de modernisation sont déjà mises à l'avant de la scène. Tous les aspects de la modernisation sont sommairement évoqués ; l'accent paraît cependant être mis sur le juridique :

Une lettre de Presbourg, publiée par la *Gazette universelle de Leipsick*, mande que la Chambre des Nonces a fait au gouvernement les propositions les plus favorables à l'industrie, la culture et le commerce de la Hongrie, et entre autres celles que les Hongrois qui ne sont pas nobles, jouissent désormais de l'habeas-corpus, privilège accordé jusqu'à présent seulement à la noblesse. »¹⁹⁸

196 *Journal des Débats*, 8 octobre 1839, p. 1 (nouvelles étrangères). La nouvelle était du 25 septembre 1839 (Pest) ; elle était d'abord publiée par la *Gazette d'Augsbourg*.

197 *Journal des Débats*, 8 octobre 1839, p. 1 (nouvelles étrangères). Cette nouvelle est aussi datée du 25 septembre, mais à Presbourg ; la source était le *Correspondant de Nuremberg*.)

198 *Journal des Débats*, 17 octobre 1839, p. 2 (faits divers). La date de l'information n'était pas précisée. *Leipsick*=Leipzig, ville d'Allemagne (Saxe). *L'habeas corpus* (cf. la loi anglaise de 1679) doit être aussi rapporté aux privilèges nobiliaires. Le noble hongrois devait être laissé en liberté jusqu'à sa condamnation par un tribunal, sauf en cas d'accusation de lèse-majesté. Lajos Kossuth a été par exemple arrêté par la violation de l'*habeas-corpus* nobiliaire ; ceci lui a rendu possible de discuter, pendant son procès, le caractère légal de celui-ci. (Il a prouvé que les chefs d'accusation évoqués contre lui ne répondaient pas aux critères du crime de lèse-majesté.) Cf. Aurél Pompéry, *Kossuth Lajos 1837/39-iki hűtlenségi perének története kapcsolatban Wesse-*

Outre sa valeur d'actualité, ce texte a fait aussi savoir aux lecteurs que la Hongrie était encore la terre d'une profonde inégalité devant la loi et que la société était dominée par la noblesse. Il transparaît en même temps la volonté de réaliser l'égalité devant la loi sans révolution.

Alors que vers la fin du mois d'octobre et au début de novembre on informait de nouveau les lecteurs des dissensions entre les deux chambres de la diète (la dissolution était de nouveau évoquée)¹⁹⁹, les réformes sont de retour le 21 novembre, en tête de numéro. Le roi se montre consentant en ce qui concerne l'usage officiel de la langue hongroise, les magnats dresseront désormais un procès-verbal de leurs séances (jusque-là, seules quelques lettres particulières gardèrent la trace des débats) ; et on peut déjà mentionner trois sujets destinés à un grand avenir. La sécurité du droit de propriété des paysans (des serfs), la solution du problème des mariages mixtes et la création d'une banque nationale ont été considérées comme autant de gages de la modernisation nationale. On pouvait donc attendre calmement la continuation des débats :

La Diète marche rapidement. S. M. le roi a annoncé aux deux Chambres qu'elle ne ferait aucune difficulté de recevoir les messages qui lui seront adressés dans la langue nationale (hongroise), si les Chambres en font la demande par la voie de la représentation. La Chambre des Magnats a adopté, il y a quelques jours, le 5^e article de la loi urbanaire (la loi qui concerne le droit de propriété des paysans) avec quelques modifications ; elle a de plus résolu de tenir un procès-verbal régulier imprimé de toutes les discussions, ce qui n'avait jamais eu lieu. Les Etats ont examiné récemment les questions religieuses dans le sens le plus libéral, entre autres celle des mariages mixtes. Prochainement ils s'occuperont de l'établissement d'une banque nationale.²⁰⁰

lényi Miklós báró hűtlenségi és az ifjak felségsértési perének történetével (L'histoire du procès de haute trahison de Lajos Kossuth en 1837-1839, en rapport avec le procès de haute trahison du baron Miklós Wesselényi et avec le procès de lèse-majesté des Jeunes de la Diète), Budapest, 1913 ; Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 101-105 ; Pajkossy, *op. cit.*, (Ce volume contient toute la documentation du procès de Kossuth.) L'initiative de la Chambre Basse pouvait aussi être un avertissement adressé à la Cour, en souvenir de la répression qui suivit la diète de 1832-1836. Elle s'inscrit d'autre part dans le programme de modernisation politique et sociale de l'opposition.

199 *Journal des Débats*, 30 octobre et 6 novembre 1839.

200 *Journal des Débats*, 21 novembre 1839, p. 1. La date de l'information : Presbourg, 1^{er} novembre. La source n'est pas précisée. La Chambre des Magnats (à majorité conservatrice) va empêcher l'adoption de la loi sur la création de la banque nationale.

Quelques jours plus tard, une nouvelle crise parlementaire débuta. La diète arrivait en effet à la discussion d'une des principales demandes royales, le vote d'un nouveau contingent de recrues pour dix ans. L'opposition trouva le moment propice à évoquer de nouveau les griefs, notamment les atteintes au privilège de la liberté de la parole :

Une nouvelle crise est survenue à la Diète de Hongrie au sujet de la discussion de la motion concernant le recrutement : l'Opposition a déclaré qu'elle ne passerait outre qu'après qu'on aurait accordé la liberté de la parole. Cette déclaration a passé à une majorité de 28 voix contre 23. Ainsi les travaux de la Diète se trouvent de nouveau interrompus.²⁰¹

Derrière la question de la liberté de la parole, il se cachait de nouveau celle des prisonniers politiques. Alors Ferenc (François) Deák, le véritable chef de l'opposition a cherché un compromis « derrière les coulisses ». Finalement, contre un vote favorable en matière de recrues, le gouvernement a promis la mise en liberté des prisonniers politiques. La promesse a été tenue²⁰².

Après ces problèmes de politique intérieure, la diète s'occupa d'un sujet cher au public français contemporain : la Pologne²⁰³. On ne doit donc point s'étonner de ce que le *Journal des Débats* y consacre le seul article hongrois de décembre 1839. La traditionnelle amitié hungaro-polonaise, ainsi qu'une volonté de se démarquer de « l'Autriche colonisatrice » s'y manifestent :

La Chambre des Députés commence à s'occuper des questions politiques qui intéressent l'étranger. Le député du comitat de Bihar a fait la motion de mettre la Pologne au rang des nations. Mais l'honorable membre n'a pas indiqué le moyen qu'il faudrait employer pour réaliser cette idée. Un autre député a proposé à la Chambre d'adresser une pétition à S. M. l'Empereur, pour le prier d'accorder un asile dans ce pays aux Polonais malheureux pour qu'ils puissent y exercer un métier. On a fait ensuite la motion de

201 *Journal des Débats*, 26 novembre 1839, p. 1 (nouvelles étrangères ; tête de numéro). L'information est donnée sous le titre « Autriche », et sa source était la *Gazette d'Autbourg*.

202 Voir Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, p. 105. Sur le caractère et les activités politiques de Deák avant 1848, voir *ibid.*, pp. 105-108 et 122-130, 144-151.

203 Voir à ce sujet L. Kuk, *op. cit.* ; E. Kovács, *op. cit.*, *passim*.

présenter cette affaire sous forme d'un grief ; mais la Chambre a préféré la soumettre au Roi sous forme de demande.²⁰⁴

Ainsi finit la chronique de la diète en 1839 selon le *Journal des Débats*. L'année suivante contraste avec elle ; seuls trois textes s'occupaient (sur huit pour l'ensemble des sujets hongrois) de la diète qui siégeait tout de même jusqu'à la mi-mai. Il est vrai, les deux premiers, parus le 1^{er} et le 10 avril (donc après plus de trois mois de silence à ce sujet), rendent compte d'un des chapitres des réformes hongroises : la tant attendue émancipation des Juifs. Une émancipation totale a été proposée par la Chambre Basse ; la noblesse libérale voulait d'une part rompre avec « l'héritage médiéval » (de la ségrégation des Juifs) et, reconnaissant leur importance dans la modernisation du pays, voulait leur assurer l'égalité des droits dans l'économie et dans la vie civile. Cette version figure dans le premier texte consacré par le *Journal des Débats* à la diète hongroise en 1840 :

L'émancipation des juifs de la Hongrie, adoptée à l'unanimité par la Chambre des Etats et par celle des magnats de ce pays, est pleine et entière, et met ces israélites tout à fait sur le même pied que les chrétiens. Le projet de loi sur cette mesure est actuellement soumis à la sanction de l'Empereur, en sa qualité de Roi de Hongrie, et se compose de quatre articles dont voici la substance :

Art. 1^{er}. La religion judaïque est mise au nombre et au rang des autres cultes légalement reconnus en Hongrie ;

Art. 2. Les israélites hongrois jouiront de tous les droits qu'ont les chrétiens non nobles. Par conséquent, ils sont admissibles aux mêmes emplois que ceux-ci, sans en excepter les emplois et les grades militaires ;

Art. 3. Les israélites hongrois, s'ils se distinguent par de grands mérites, pourront être anoblis ; et, dans ce cas, ils auront le même rang et les mêmes droits, privilèges et prérogatives que les nobles chrétiens ;

Art. 4. Les avantages accordés par la présente loi aux israélites de la Hongrie sont étendus à ceux des pays dépendants de ce royaume, savoir : la Croatie, l'Esclavonie et la Dalmatie.²⁰⁵

204 *Journal des Débats*, 15 décembre 1839, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée du 30 novembre, à Pozsony ; elle a été d'abord donnée par le *Correspondant de Nuremberg*.

205 *Journal des Débats*, 1^{er} avril 1840, p. 1 (nouvelles politiques). L'information est datée de Vienne, le 20 mars. La source n'était pas précisée.

Le deuxième article relate déjà uniquement de la seconde étape du vote de l'émancipation, alors que la question était devant la chambre haute, qui a tout de même « modéré » l'émancipation :

La Chambre des Magnats vient d'adopter la proposition de la seconde Chambre d'émanciper les israélites, en la modifiant de la manière suivante : 1° la taxe de tolérance est supprimée ; 2° les israélites pourront à l'avenir exercer toute espèce d'industrie, acquérir des maisons, entrer dans des corporations ; ils ne pourront être exclus d'aucune ville.²⁰⁶

L'esprit libéral du texte ne peut pas voiler la situation défavorable qu'avaient les Juifs de Hongrie avant 1840. Cela représentait un retard d'au moins un demi-siècle par rapport à l'Occident. La question juive a fait, en 1840, son entrée sur la scène politique moderne en Hongrie ; elle y restera tout au long des années 1840 (jusqu'à 1848-1849), surtout en raison de l'opposition de la Cour.

Le troisième article informe d'une curieuse tentative « européenne » de la diète. Depuis le XVI^e siècle, des recrues hongroises ont été enrôlées dans l'armée impériale. Le concours de la Hongrie est devenu indispensable pour l'armée à partir du XVIII^e siècle (notamment pendant la Guerre de Succession d'Autriche, 1740-1748). Au XIX^e siècle, à côté du recrutement, les différents impôts militaires et le cantonnement des soldats dans les villages et les villes ont pesé lourdement sur la population civile, tandis que le rôle international de l'Autriche ne justifiait

206 *Journal des Débats*, 10 avril 1840, p. 1 (nouvelles politiques, tête de numéro). Date : Pozsony, 31 mars ; la source était la *Gazette des Postes de Francfort*. La taxe de tolérance devait être payée par les Juifs de Hongrie aux seigneurs pour l'exercice du culte, à partir du XVI^e siècle (début de l'intégration de la Hongrie dans l'Empire des Habsbourg). Le libre exercice de la religion juive a été autorisé par la loi VII de 1849. Pour l'histoire et le statut juridique des Juifs de Hongrie pendant la période étudiée, voir Kecskeméti, *La Hongrie et le réformisme libéral*, pp. 172-196. Sur les tentatives de la diète de 1839-1840, voir par ex. Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 105-109. Sur l'émancipation en France et l'évaluation de la situation centre-européenne, voir par ex. Annie Stora-Lamarre, « Questionnaire de police et autocensure des Juifs naturalisés d'Europe centrale et orientale », in : François Cadilhon – Philippe Chassaing – Éric Suire (dir.), *Censure et autorités publiques : De l'époque moderne à nos jours*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 91 (émancipation en France) et 96-97 (Europe centrale).

plus le maintien d'une armée nombreuse²⁰⁷. L'enrôlement des jeunes pour de longues années empêchait aussi la modernisation économique du pays, en le privant de travailleurs et de consommateurs. L'idée philanthropique d'un *désarmement général* a fourni un prétexte parfait à la diète hongroise – elle pouvait ainsi justifier ses réticences devant le recrutement :

Les États de Hongrie ont adressé à S. M. diverses représentations. On remarque le passage suivant dans celles concernant la levée de recrues demandée par S. M. :

« Les puissances européennes entretiennent, même au sein de la paix, des armées considérables, et chaque État est obligé de faire des efforts pénibles pour les imiter. Cet état de choses nous inspire des inquiétudes. Ce système est dangereux, en ce qu'il enlève chaque année des milliers de bras à l'industrie, absorbe les revenus publics, augmente les contributions et paralyse ainsi les bienfaits de la paix. Nous déclarons hautement que la Hongrie veut rester sur la défensive et jouir des douceurs de la paix. Nous prions en conséquence Votre Majesté de faire les démarches auprès des puissances européennes pour qu'un système général de désarmement soit introduit. »²⁰⁸

Dans le contexte de l'alourdissement de la crise d'Orient, ces phrases ont pu communiquer au public français le message selon lequel le pacifisme gagnant du terrain en Autriche-Hongrie, ce dernier empire ne serait pas à la hauteur des grandes puissances dans un conflit armé. Mais elles pouvaient aussi, la *Gazette d'Augsbourg* étant l'organe du cabinet de Vienne, être destinées à brouiller un peu les cartes dans le conflit.

Comme nous l'avons mentionné, la diète de 1839-1840 a fini par un compromis entre la Cour et l'opposition, réalisé par l'entremise des « jeunes conservateurs », dont le chef était Aurél Dessewffy

207 Curieusement (mais, vu les difficultés budgétaires du gouvernement autrichien, d'une manière tout à fait justifiée), les banquiers autrichiens et italiens ne prêtaient plus d'argent à Vienne pendant les années 1830-1840 que sous condition de ne pas participer aux conflits armés. Cf. Gyula Mérei (dir.), *Magyarország története tíz kötetben* (Histoire de la Hongrie en dix volumes), Tome 5/2 (1790-1848), Budapest, 1980 (dans la suite : *Mo. Tört.* t. 5/2), pp. 772-773.

208 *Journal des Débats*, 26 avril, p. 1 (nouvelles étrangères). Source : *Gazette d'Augsbourg*.

(1808-1842), fils du « *vieux comte Dessewffy* » évoqué dans le récit d'Édouard Thouvenel²⁰⁹. La diète a voté l'impôt et les recrues, la Cour a adopté certaines réformes et libéré les prisonniers politiques. Une commission fut encore élue par la diète afin d'élaborer les principes de la réforme juridique²¹⁰. De fait, cette réforme était déjà une exigence ancienne de la noblesse libérale ; elle la jugeait indispensable du point de vue de la modernisation du pays. Pour cette raison, les voyageurs qui partirent à l'étranger après 1836, ont été aussi chargés, à l'image d'un Ferenc Pulszky ou d'un Bertalan Szemere²¹¹, de se renseigner sur les systèmes juridiques des différents pays. Le voyage de Szemere, futur ministre de l'Intérieur et premier ministre en 1848-1849, était un véritable « tour européen des prisons », un peu à l'image de ceux réalisés par John Howard au XVIII^e siècle²¹². Les récits de ces voyages ont été publiés au début des années 1840 ; mais leur contenu devait être connu des libéraux avant la parution. Entre les deux diètes, l'assemblée du comitat Szatmár a élaboré lui aussi douze points d'un programme libéral. Plusieurs de ces douze points étaient relatifs à la réforme juridique, et l'ont élevée au niveau d'un programme politique. Le dixième point réclamait par exemple une réforme des codes civil et pénal, l'égalité devant la loi et la création des jurys auprès des tribunaux. Le onzième point exigeait la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire même au niveau des comitats. Parallèlement, la commission spéciale, dominée par Ferenc Deák, a aussi terminé son travail. Elle a pris position contre la peine de mort, les punitions corporelles (notamment les coups de bâton), l'imposition d'une peine minimale et

209 Cf. *supra*.

210 Deux autres commissions ont aussi été désignées, pour élaborer des projets sur la question militaire (cantonement) et la régulation du cours du Danube. Pour le bilan de la diète de 1839-1840, voir Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 105-109.

211 Cf. Ferenc Pulszky, *Életem és korom* (Ma vie et mon époque), 2 vol., Budapest, 1958 (surtout t. 1, pp. 121-143) ; Bertalan Szemere, *Utazás külföldön* (Voyage à l'étranger), 2 vol., Buda, 1840.

212 Cf. John Howard, *L'état des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII^e siècle*, édition critique en français par Christian Carlier et Jacques-Guy Petit, Paris, 1994.

la justice seigneuriale. Les autres innovations furent l'égalité devant la loi, la création des jurys et la réforme du système d'appels²¹³.

Les travaux de la diète de 1843-1844 ont eu lieu en ce sens. Szemere a rédigé un nouveau *Code pénal* de 546 paragraphes, que la chambre basse a déjà voté fin septembre 1843²¹⁴. Le *Journal des Débats* tenait ses lecteurs au courant de ces événements qui avaient déjà fait « bouger » l'opinion publique hongroise. Ainsi, les trois articles consacrés en 1843 à la Diète (sur un total de huit) s'occupent tous de la réforme de la justice. Le premier s'occupe d'un sujet « traditionnel », la censure, dont la commission propose le maintien partiel²¹⁵.

Le deuxième texte, publié le 4 septembre 1843, nous apprend déjà que la diète avait pris la chose « au sérieux ». La généralisation de la justice séculière (et, avec elle, la destruction d'un des derniers privilèges féodaux) et « l'humanisation des peines », sujet cher aux philanthropes européens (à partir du XVIII^e siècle) et hongrois (au XIX^e), marquaient un nouveau pas vers la réforme :

Notre diète générale continue à s'occuper de l'examen du nouveau Code pénal. Ses deux dernières séances, qui sont la 41^e et la 42^e de la session, ont été marquées par deux votes d'une haute importance. La Diète a adopté, à la presque unanimité des voix, un amendement qui, en matière criminelle, soumet les ecclésiastiques de toutes les communions chrétiennes aux tribunaux ordinaires, et elle a rejeté, à une très grande majorité, la peine

213 Sur les *douze points de Szatmár*, voir Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, p. 126. Le comitat de Szatmár se trouvait dans l'est de la Hongrie. Aujourd'hui sa majorité appartient à la Roumanie. Pour le travail et les propositions de la commission de la réforme juridique, voir *ibid.* pp. 122-123. Un des points du projet aurait exigé un rapport sur les conditions de détention (par le gouvernement) tous les trois ans. L'égalité devant la loi figurait parmi les propositions du comitat Pest aussi. Voir *ibid.*

214 La Chambre des Magnats va discuter le projet pendant un an, et le renverra le 18 septembre 1844 à la chambre basse en exigeant l'instauration des juridictions composées uniquement de juges au lieu des jurés. Cela aurait exigé la refonte totale du projet de réforme et signifiait son échec total. Sur l'impasse de 1843-1844, voir Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 126-128.

215 *Journal des Débats*, 22 mars 1843, p. 1 (nouvelles étrangères, tête de numéro). L'information est datée du 8 mars, à Pest ; sa source était la *Gazette de Presbourg*. On se rappelle que la Diète commençait le 18 mai 1843. Pour le contexte de politique intérieure (action gouvernementale, excès, question des nationalités, rôle de Kossuth), voir Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 122-130.

de mort. Une commission a été chargée de lui proposer les pénalités qui pourraient la remplacer efficacement.²¹⁶

Un mois et demi plus tard, le *Journal des Débats* publie, dans un long article (23 lignes), le projet de la nouvelle législation criminelle, plein « d'innovations ». Le texte met l'accent sur six points : le caractère oral et public de la procédure, la nomination des juges d'instruction, la création des chambres de mises en accusation, le travail des accusateurs publics nommés par le gouvernement, l'inviolabilité du domicile et l'instauration de la mise en liberté sous caution. S'appuyant cette fois sur des « feuilles hongroises », il ne manque pourtant pas de remarquer que la composition des chambres de mises en accusation était l'objet d'un débat orageux menant jusqu'à deux duels ; ce qui en dit long sur l'importance du sujet²¹⁷.

La nouvelle suivante était aussi relative à la réforme du système juridique. En février 1844, on s'occupait déjà de la question du jury, qu'on avait prévu d'installer en s'inspirant justement du « modèle français » :

La discussion concernant l'introduction du jugement par jurés a continué dans la seconde Chambre des États. Une majorité de sept voix s'est prononcée en faveur de l'institution du jury. La question de savoir si les personnes non nobles pourraient remplir les fonctions du juré a été résolue affirmativement.²¹⁸

L'intérêt relativement soutenu du *Journal des Débats* à l'égard de la réforme du système pénal hongrois nous paraît inséparable des facteurs intérieurs à la France. Les recherches de Jacques-Guy Petit ont notamment démontré que la question de la réforme juridique (surtout au sujet des prisons) avait agité les esprits en France dès la fin des années 1810. Philanthropes et administrateurs restaient encore éveillés tout au long

216 *Journal des Débats*, 4 septembre 1843, p. 3 (faits divers). L'information est datée du 21 août, à Presbourg. La source n'était pas précisée.

217 *Journal des Débats*, 17 octobre 1843, p. 1 (nouvelles étrangères, tête de numéro). Date de l'information : Pozsony, 4 octobre. Jusque-là, les procès des nobles se déroulaient sans séance orale ; les parties correspondaient entre elles. Le procès de Lajos Kossuth était un bon exemple de ce type de procédure. Voir par ex. Pompéry, *op. cit.*

218 *Journal des Débats*, 7 février 1844. Sur les sources d'inspiration de la réforme, voir Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 122-123.

de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, et des initiatives d'origines diverses se succédaient²¹⁹.

L'adoption, même partielle, de la réforme juridique avait été un nouveau pas vers l'égalité devant la loi (ou même « dans la loi »).

Un nouveau pas a aussi été franchi sur le chemin menant à l'émancipation totale des Juifs de Hongrie. On apprend du numéro du 6 mars 1844 que la Diète leur accordait l'émancipation politique et le droit de bourgeoisie. Le comportement patriotique des Juifs expliquerait cette faveur. Le vote ne se passa pas sans difficultés ; les intérêts féodaux de certains groupes sociaux s'y faisaient encore sentir, démontrant les contrastes de cette Hongrie vivant à la fois dans le passé et dans l'avenir :

Dans sa dernière séance, la Diète générale de la Hongrie a adopté presque sans discussion, et à la majorité de quarante-une voix contre huit, l'émancipation politique des juifs.

La Diète s'est ensuite occupée de la proposition d'accorder aux israélites le droit de bourgeoisie dans les villes, droit dont la jouissance est indispensable pour pouvoir être admis comme membre des corporations des arts et métiers. Plusieurs députés de villes s'y sont fortement opposés, en se fondant sur le préjudice qu'une telle mesure causerait aux artisans, qui ont formé des établissements sans compter sur la concurrence des israélites, parce que les lois actuellement en vigueur interdisent formellement à ceux-ci l'exercice de tout métier proprement dit ; mais l'assemblée, par vingt-sept voix contre vingt-deux, a adopté la proposition.

Ainsi, si les deux votes obtiennent la sanction royale, les juifs hongrois se trouveront complètement émancipés.

Ce qui a disposé la majorité de la Diète en faveur des israélites, ce sont les renseignements qui ont été pris par plusieurs députés sur l'état des juifs de notre pays, et qui ont constaté de la manière la plus évidente que les israélites hongrois se conduisent sous tous les rapports en bons patriotes, et qu'ils donnent à leurs enfants une éducation dirigée spécialement dans le but d'en faire d'utiles citoyens.²²⁰

219 Voir Jacques- Guy Petit, *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875)*, Paris, 1990, pp. 183-248.

220 *Journal des Débats*, 6 mars 1844, p. 2 (faits divers). L'information est datée de Pozsony, le 16 février. La source n'était pas précisée. Le comportement patriotique des Israélites de Hongrie s'est aussi manifesté en 1848-1849. Comme ils se sont distingués aux côtés des révolutionnaires hongrois, on leur imposa une taxe spéciale après l'échec de la guerre d'indépendance. Voir à ce sujet P. Bán, *op. cit.*, t. 2, pp. 264-265.

Le même sujet reviendra en début d'automne, dans le numéro du 23 septembre, où un entrefilet recense les séances des 5, 6, 7 et 9 septembre. La proposition précédente sur l'état des Israélites étant rejeté par le gouvernement (tout comme celle de 1840), la Diète se voyait obligée de la rejeter. Le principal argument de l'explication, qui avait déjà été présent lors de la première discussion, était de retour. On ne voulait pas encore mettre les Juifs sur le « *même pied que les chrétiens non nobles* ». On a voté cependant (de nouveau) la suppression de l'impôt de tolérance et de protection. Les Juifs auraient acquis le droit de s'établir près des villes des mines (interdites jusque-là) et celui de posséder et de transférer des immeubles dans les villes royales. La Diète leur donnait accès à tous les métiers (même s'ils se faisaient aider d'ouvriers chrétiens) et aux professions libérales²²¹. Faut-il dire que la proposition n'est pas devenue loi ? Ceci malgré la reprise de la question que le *Journal des Débats* apprenait aux lecteurs le 7 novembre 1844. D'après un nouveau texte, inséré cette fois parmi les faits divers, les Juifs de Hongrie ont même envoyé une délégation à Vienne pour appuyer la demande faite par la Diète dans sa proposition. L'article résumait en quelque sorte les initiatives de la diète par rapport au sujet. La responsabilité de la décision devait être désormais assumée par Vienne :

Dans leur précédente session, les deux Chambres de la Diète générale du royaume de Hongrie adoptèrent un projet de loi qui accordait aux israélites la plupart des droits dont jouissent les indigènes non nobles, projet qui, comme on le sait, n'obtint pas la sanction royale.

Les Chambres hongroises venant maintenant de voter un autre projet de loi ayant pour objet : 1° de conférer aux juifs le droit d'habiter toutes les villes du royaume indistinctement et d'y exercer tous les métiers, et même quelques-unes des professions savantes ; 2° d'abolir la capitation spéciale qui leur est imposée en raison de leur culte ; les israélites hongrois ont envoyé une députation chargée de supplier l'Empereur, Roi de Hongrie, d'accorder sa sanction à cette mesure.

221 *Journal des Débats*, 23 septembre 1844, p. 2 (fait divers). L'information est datée de Pozsony, le 11 septembre. La source n'était pas précisée. *L'impôt de protection* était la somme due par les Israélites au seigneur sur les terres duquel ils s'établissaient. Sur les activités de la diète relatives à la « question juive » (mais aussi sur les autres sujets), voir Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 126-130.

La députation, qui est composée du grand-rabbin de la Hongrie et de six honorables négociants de Presbourg, a déjà été reçue par le ministre de l'intérieur, M. le comte de Kollowrath, qui lui a promis de solliciter pour elle une audience particulière de S. M. I.²²²

Curieusement, l'émancipation des Juifs était la seule question suivie par le *Journal des Débats* de manière que les actions rétrogrades et la responsabilité de la Cour de Vienne y deviennent évidentes avec le temps.

Un mot mérite encore une attention particulière. La diète (et le journal) utilisait le terme « *indigène* » pour désigner les habitants chrétiens du Royaume de Hongrie. Cette expression, empruntée au vocabulaire juridique hongrois devait être appropriée à l'usage à l'époque, puisqu'une forte immigration juive a commencé au XIX^e siècle de Galicie (Pologne autrichienne) en direction de la Hongrie. Les personnes originaires de cette immigration constituaient déjà la majorité de la population juive de la Hongrie à la veille de la Révolution de 1848²²³. Donc, pour le législateur hongrois de l'ère des réformes, les Juifs étaient des « immigrants », qu'il fallait assimiler (selon la doctrine libérale de l'époque), mais qu'il était aussi facile de distinguer de ceux qui habitaient le pays « depuis longtemps ».

Les articles publiés sur la diète de 1843-1844 dans le *Journal des Débats* correspondaient dans leurs grandes lignes à l'image d'une diète importante et « travailleuse », qui vit dans l'historiographie hongroise. La réunion des Orientaux ne pouvait cependant pas passer sans scandale. C'est du moins l'impression qu'on éprouve après la lecture d'un entrefilet attirant l'attention de nouveau sur les conditions peu démocratiques dans lesquelles se déroulent les élections en Hongrie. La scène relatée n'est pas sans rappeler celles publiées dans les journaux allemands en 1839 :

222 *Journal des Débats*, 7 novembre 1844, p. 2. L'information est datée de Vienne (Autriche), le 25 octobre. La source n'était pas précisée (« *on écrit de Vienne...* »).

223 Une communauté juive existait en Hongrie dès la fin de l'Antiquité. D'ailleurs, les Hongrois, pendant leur migration vers l'ouest, étaient en contact avec la religion juive, puisque l'Empire khazar de la région du Caucase, dont ils étaient les voisins (VI^e-IX^e siècle), suivait cette confession pendant longtemps. Voir à ce sujet Csernus-Korompay, *op. cit.*, pp. 442-443.

La veille de l'élection d'un député le sang a coulé dans notre ville [Presbourg]. Une société composée de plusieurs gentilshommes de Szalonta s'est précipitée sur les nobles de Burod, qui présentaient pour candidat M. Michel de Dobozy ; ces derniers subirent les mauvais traitements de ces forcenés. Plusieurs personnes furent blessées et transportées à l'hôpital. Il a fallu avoir recours à l'intervention de la force armée pour rétablir l'ordre. Le lendemain, plus de quatre mille électeurs se trouvaient réunis devant la maison du comitat. Cette foule ne se dispersa que lorsque les scrutateurs eurent commencé leurs opérations. Deux personnes sont déjà mortes des suites de leurs blessures.²²⁴

Un élément change cependant par rapport à 1839 : l'opposition libérale n'est plus rendue coupable du nouveau bain de sang.

Selon un autre texte figurant parmi les faits divers le 29 août 1844. « *Jozipovich, landgrave de Turopolja* » (comitat de Zagreb, en Croatie) appelait, en pleine discussion sur « *un objet d'assez peu d'importance* », à l'insurrection, en jugeant que le gouvernement ne voulait pas aider les nobles hongrois. Cette scène scandaleuse devait remplir d'horreur tous les partisans de l'ordre. Heureusement, le président de la séance agissait vite et fort opportunément. Il a envoyé à Vienne le procès verbal dressé sur-le-champ ; et on pouvait déjà s'attendre à l'arrestation du rebelle²²⁵. (La liberté de la parole à la diète n'était pas appliquée au cas où l'on appelait à commettre des crimes.) Ce texte, qui ne présente aucun lien avec les autres relatant les activités de la diète pouvait suggérer deux idées. D'abord, celle d'une assemblée parlementaire désordonnée, avec des Hongrois un peu trop véhéments ; puis celle d'une forte contradiction entre le gouvernement de Vienne et la chambre basse de la diète. Dans le premier cas, il satisfaisait le goût de l'horreur ; dans le deuxième, un appétit de connaître les autres pays. Cependant, sa publication parmi les faits divers nous pousse à adopter la première version.

224 *Journal des Débats*, 7 juin 1844, p. 2 (faits divers). L'information est datée de Presbourg, le 24 mai. La source n'était pas précisée (« *on écrit de...* »). La diète était déjà ouverte depuis plus d'un an (le 18 mai 1843). La ville de (Nagy)szalonta se trouvait à l'époque à une distance de quatre jours de Pozsony, dans le comitat Arad (est de la Hongrie). On n'a pas retrouvé le toponyme *Burod* dans les dictionnaires hongrois.

225 *Journal des Débats*, 29 août 1844, p. 2. Date de l'information : Presbourg, le 14 août. La source n'était pas précisée (« *on écrit de...* »).

Le troisième scandale qui aurait pu être lié à la diète se passait, à vrai dire, sur sa marge. Un duel avait eu lieu entre deux aristocrates de la Chambre des Magnats, les comtes Batthyány et Zichy. La raison aurait été une objection faite au sujet de l'*Association de la Jeune-Hongrie* (mentionnée déjà par Cyprien Robert), qui avait été créée justement à cause de la résistance du gouvernement aux propositions d'une réforme douanière²²⁶. L'article, traduit de la *Gazette d'Augsbourg*, essaie de ridiculiser l'association, à la manière de Metternich (condamnation unilatérale en évoquant d'autres possibilités, sans jamais les préciser). Ce « duel politique » serait aussi voué à condamner les moyens utilisés par l'association. Ainsi, le fait divers même donne seulement le cadre de l'article – l'essentiel est la critique de l'initiative hongroise. Les dernières phrases rapprochent un peu l'action politique des actes criminels :

On nous écrit de Presbourg qu'un duel a eu lieu récemment entre le comte Bathiany et le comte Zichy, dans lequel le premier a reçu un coup de sabre sur le nez. Le comte Zichy avait fait au comte Bathiany des objections sur les mesures adoptées par l'Association de la Jeune-Hongrie pour assurer la consommation exclusive des produits hongrois. Le comte, irrité de ces objections, a provoqué son adversaire en duel. Nous croyons que les intentions de l'Association peuvent être louables, mais il y a au fond de son projet une exagération qui le rend complètement ridicule. Il est certain que le devoir de tout patriote hongrois est de travailler au développement de l'industrie de son pays ; mais il est des moyens d'atteindre ce but qui sont plus praticables et plus raisonnables que ceux que prétend employer l'Association de la Jeune-Hongrie.

Par suite de sa rencontre avec le comte Bathiany, le comte Zichy a reçu deux nouvelles provocations des comtes Telek et Pannandi. On espère que la police saura adopter les mesures nécessaires pour empêcher ces rencontres.²²⁷

226 C. Robert a désigné cette association protectionniste sous le nom de *Société de protection*, traduction littérale du terme hongrois *Védegyelet*. Voir *supra*.

227 *Journal des Débats*, 1^{er} novembre 1844, p. 2. L'information n'était pas datée. Le « comte Bathiany » : Lajos Batthyány, homme d'État hongrois (1806-1849). Grand aristocrate, il était le chef de l'opposition libérale à la Chambre des Magnats lors des diètes de 1843-1844 et 1847-1848. En mars 1848, il était élu à la tête du premier gouvernement hongrois responsable. Il a démissionné en automne 1848, à la nouvelle de l'invasion militaire contre la Hongrie. Emprisonné par les Autrichiens dès le 1^{er} janvier 1849, il a été condamné à mort et fusillé le 6 octobre 1849. Sa femme était une comtesse Zichy. Le « comte Zichy » : Ödön Zichy, administrateur hongrois (1809-1848). Aristocrate aulique,

La rapidité de l'information confirme aussi la thèse selon laquelle il s'agissait d'une pure opération de propagande autrichienne. L'association n'était fondée que le 6 octobre. En tenant compte d'un délai général de quinze-vingt jours entre la naissance d'une information et sa publication dans le *Journal des Débats*, la *Gazette d'Augsbourg* a condamné les moyens employés par l'association tout au plus huit jours après la fondation de celle-ci (alors que la nouvelle venait d'arriver dans les villes de l'est de la Hongrie).

Le dernier article publié sur la diète de 1843-1844 relève aussi, on le sait bien, de la propagande impériale. Cyprien Robert en a déjà fait mention en 1845. Il s'agit bien de la clôture de la diète, lorsque l'archiduc Charles, venu prier les États hongrois de voter l'impôt, a été accueilli par les huées de l'opposition, et un refus. Sur ce, il a rapidement clos la diète. Les organes officieux du cabinet ont pu cependant (au prix de mensonges) transformer la défaite en victoire. L'image qui parvenait aux lecteurs du *Journal des Débats* était celle d'un pays féodal entièrement dévoué à son souverain. Le message était clair ; Vienne voulait de nouveau manifester à l'étranger la solidité de son pouvoir :

Le 10 novembre, l'archiduc Charles a prononcé au nom de l'Empereur d'Autriche la clôture de la Diète de Hongrie suivant les formalités d'usage. A son entrée dans la salle, le commissaire royal a été accueilli par d'unanimes applaudissements, et le palatin lui a adressé un discours. L'archiduc, après avoir remis au palatin les lois sanctionnées par l'Empereur, a quitté la salle. Il a ensuite été donné lecture des lois sanctionnées par l'Empereur. Les nouveaux gardiens de la Couronne ont prêté serment. »²²⁸

responsable du comitat Fejér, il restait fidèle à la Cour après la révolution de mars 1848. Arrêté par l'armée hongroise en début d'automne, il a été exécuté le 30 septembre 1848. Le « comte Telek » : László Teleki. Homme politique et écrivain hongrois (1809-1861). Un des chefs de l'opposition à la Chambre des Magnats lors de la diète de 1843-1844, il a été élu en 1844 vice-président de la Société de protection. Député à l'Assemblée nationale en 1848, il été envoyé à Paris comme ambassadeur. Resté en France après la défaite, il déployait une importante activité journalistique pour la cause hongroise. Arrêté à Dresde en 1860, il a été condamné à mort, puis gracié et libéré sous condition de ne plus quitter le territoire de l'Empire et de rompre tout contact avec les ennemis étrangers de l'Autriche. Étant encore une des figures de proue de la diète de 1861, des rumeurs sur sa trahison (répandues par le cabinet de Vienne) ont provoqué son suicide.

228 *Journal des Débats*, 22 novembre 1844, p. 1 (faits divers). L'information n'était pas datée. La source était la *Gazette d'Augsbourg*. Au sujet des treize lois sanctionnées par le roi en 1843-1844, voir *Mo. Tört.* t. 5/2, pp. 913-914.

Cette image ne pouvait plus tenir au cours de la prochaine année de diète, en 1847. La diète de 1847-1848, la dernière avant la révolution de mars 1848, compte déjà parmi les plus relatées. Pour la seule année de 1847, seize articles (sur trente-cinq) en parlent, alors qu'elle n'était ouverte que le 11 novembre. C'était aussi la diète la plus préparée du point de vue journalistique. Des articles ont commencé à paraître dans le *Journal des Débats* à son sujet dès la fin de l'été ; et ils allaient de plus en plus à fond. Le 29 août 1847, les obstacles au véritable commerce des terres en Hongrie sont évoqués parmi les faits divers. On y fait mention de la date de l'ouverture de la diète et – surtout – de son devoir. Ce serait tout d'abord l'abolition d'une ancienne loi sur l'achat des terres qui les dévalorise. Une personne pouvait toujours reprendre une terre pour le même prix que son ancêtre l'avait vendue autrefois. L'explication de cette mesure est proche de celles qu'utilisait le maréchal Marmont dans ses démonstrations sociologiques : les guerres turques ont tellement détruit les terres, qu'elles ne valaient plus rien. (Il était aussi inimaginable que leur prix monte un jour.) Et, en vertu de la « constitution » hongroise, on devait aussi respecter les lois les plus anciennes²²⁹. Une telle proposition ne pouvait venir que de l'opposition libérale qui, ayant déjà réalisé le droit de propriété des non nobles, voulait aussi créer un marché de l'immobilier. L'origine de l'information confirme cette supposition – et en même temps un changement. Elle était écrite de Pest, centre économique du pays, mais aussi le centre des libéraux.

La prochaine information concernant la diète venait aussi de Pest. Et le grand journal conservateur de France relatait les *instructions* (programme politique) que le comitat de Pest, centre de l'opposition libérale, donnait à ses députés à la diète. Les instructions contiennent en effet tout un programme de modernisation politique, juridique et économique ; elles visent, en fait, la création d'un État de droit et d'un système économique capitaliste. Le public du journal pouvait se rendre compte qu'en Hongrie les forces progressistes exigent des droits et des institutions qui existent déjà en France. Cette fois, la référence française était aussi clairement mentionnée :

229 *Journal des Débats*, 29 août 1847, p. 2. L'information est datée de Pest, le 15 août. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

Les instructions que l'assemblée du comitat de Pesth vient de donner à ses députés à la prochaine Diète générale ont été publiées. On y remarque que ce comitat demande, entre autres choses, 1° la complète égalité de tous les citoyens devant la loi, la publicité et l'oralité des débats judiciaires, et le jugement par jury dans toutes les affaires criminelles, sans en excepter celles des délits politiques ; 2° la création d'une Cour de cassation à l'instar de celle de la France ; 3° l'abolition des corvées et de tous les impôts en nature, lesquels seraient remplacés par des contributions en numéraire ; l'établissement d'une Banque générale destinée à venir en aide au commerce et à l'industrie ; 5° le droit pour chaque commune de paysans de se faire représenter par deux députés dans l'assemblée du comitat dont elle fait partie.

La proposition de cette dernière demande a été d'abord fortement combattue par les prélats du comitat de Pesth ; mais sur les observations énergiques du célèbre écrivain M. le baron Joseph de Coetvoer [Eötvös], ils ont fini par y accéder.²³⁰

Les nouvelles suivantes sont relatives à l'ouverture de la diète. Prévée pour le 7 novembre, elle était liée à un événement très important : l'inauguration du chemin de fer de Vienne à Presbourg²³¹. Cinq jours plus tard, on relate déjà l'ajournement de la diète au 12 novembre. On ne précise pourtant pas s'il s'agissait du retard de la construction de la ligne ou d'une « légère indisposition » de Ferdinand V²³². Le 20 novembre, un article assez long relate les détails de l'ouverture, avec l'élection (par

230 *Journal des Débats*, 24 septembre 1847, p. 2 (faits divers). L'information est datée de Pest, le 11 septembre. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »). József Eötvös, homme d'État et écrivain (1813-1871). Participant à toutes les diètes à partir de 1832, il est devenu un des chefs de l'opposition à la Chambre des Magnats. Après des voyages en Europe, il a collaboré aussi à l'élaboration de la réforme juridique (émancipation des Juifs, amélioration des conditions de détention, nouveau Code pénal...). En mars 1848, il a été nommé ministre des Cultes et de l'Instruction publique. Démissionnaire en septembre 1848, il s'est enfui à l'étranger. De retour en Hongrie après la défaite de 1849, il est devenu de nouveau ministre des Cultes et de l'Instruction publique en 1867.

231 *Journal des Débats*, 6 novembre 1847, p. 2 (faits divers). L'information est datée de Vienne, le 30 octobre. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

232 *Journal des Débats*, 11 novembre 1847, p. 3 (faits divers). L'information est datée de Vienne, le 5 novembre. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

acclamation) de l'archiduc Étienne à la fonction du palatin²³³. Le lendemain, on pouvait lire de nouveau sur l'ouverture – et sur les traditionnelles propositions royales ; en apparence assez proches des exigences traditionnelles de l'opposition :

Les propositions du gouvernement présentées aux délibérations de la Diète qui vient de s'ouvrir sont au nombre de onze. De ce nombre il y en a qui sont d'une grande importance ; ce sont : la suppression de la ligne de douane entre la Hongrie et les Etats héréditaires autrichiens ; le rachat des charges qui grèvent les propriétés rurales ; la modification du droit de suffrage pour les élections à la Diète ; le projet d'un Code pénal et une loi sur l'administration des villes.²³⁴

On ne doit pas oublier que la présentation de l'autre programme a précédé de deux mois celle-ci. Ceux qui lisaient le *Journal des Débats* depuis des années, pouvaient aussi se rendre compte que le cabinet de Vienne reprenait justement les sujets qu'il avait rejetés en 1844.

La première véritable nouvelle sur les débats est cependant relative à un autre sujet, qui était aussi une vieille revendication de l'opposition. La question de la censure était réconfortante pour les partisans de « l'ordre et liberté », puisque la censure préalable était depuis longtemps abolie en France. Apparemment, tous les Hongrois étaient conscients de ce « déficit démocratique », et d'accord, exceptionnellement, pour supprimer la censure impériale :

À la Diète de Hongrie, la Chambre des États a résolu de former une commission pour s'occuper de l'élaboration d'un projet de loi sur la presse. Tous les orateurs, y compris ceux des rangs conservateurs, de même que les députés ecclésiastiques, se sont prononcés en faveur du système répressif et de l'abolition de la censure.²³⁵

233 *Journal des Débats*, 20 novembre 1847, p. 1-2 (faits divers). L'information était datée de Pozsony, le 12 novembre. La source était *Gazette universelle de Prusse*. L'archiduc Étienne de Habsbourg (1817-1867) était le fils de l'archiduc Joseph (1776-1847), ancien palatin (de 1796 jusqu'à sa mort). Il a été déjà élu *comes* (comte) du comitat Pest. Voir à ce propos le *Journal des Débats*, 27 octobre 1847, p. 1-2.

234 *Journal des Débats*, 21 novembre 1847, p. 3 (faits divers). L'information est datée de Presbourg, le 12 novembre. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

235 *Journal des Débats*, 25 novembre 1847, p. 3 (faits divers). Date de l'information : 20 novembre. (!) La source était la *Gazette d'Augsbourg*.

Mais, dans la suite, la Diète est passée de nouveau à la discussion des propositions... du comitat de Pest. Un des points cruciaux de ce programme était l'égalité devant le fisc, c'est-à-dire l'abolition du plus important privilège de la noblesse, tant maudit par les observateurs occidentaux (comme les auteurs des récits de voyage). La première institution de l'autonomie hongroise étant le système des comitats (nobiliaires), leur subvention devait être la première affaire commune. *L'impôt domestical*, payé jusqu-là uniquement par les non nobles a percé le deuxième trou dans le mur des privilèges, après le péage à payer sur le pont fixe entre Pest et Buda. Il était peu probable que l'impôt de guerre, servant à financer l'armée autrichienne puisse avoir le même sort. Par contre, l'établissement du trésor public, autre revendication des comitats libéraux, a rencontré un accueil favorable unanime :

Aujourd'hui, dans la Chambre des Magnats, une grande majorité s'est prononcée pour une participation égale de la noblesse à l'impôt domestical (consacré aux dépenses intérieures [du comitat]). La même proposition, pour l'impôt de guerre, est restée en minorité. D'un autre côté, on a résolu presque à l'unanimité d'établir une caisse générale pour couvrir les dépenses publiques auxquelles tous les habitants de la Hongrie devront contribuer.²³⁶

Nous sommes à peine trois semaines après la nouvelle de l'ouverture de la Diète. Les nouvelles relatives au travail de législateur de la Diète affluent ; rien à voir avec les casse-tête de 1839-1840 ou de 1843-1844.

Même au cas où les « griefs » revenaient sur le devant de la scène (en début décembre dans les pages du *Journal des Débats*), leur mention était déjà liée à des luttes politiques menées pour des buts bien précis. Pour la première fois, on évoque le caractère nuisible de la politique de la Cour de Vienne, et le nom de Lajos Kossuth comme principal orateur de l'opposition. Si on rappelle les textes relatifs aux griefs de 1839-1840 par exemple, on aura l'impression que les libéraux ne les évoquaient que pour freiner le travail. Cette fois, ce n'est plus le cas – la tenue annuelle d'une diète à Pest figure par exemple dans le programme de l'opposition. L'apparition tardive de Kossuth à la diète est due à des raisons tout

236 *Journal des Débats*, 9 décembre 1847, p. 2 (faits divers). L'information était datée de Presbourg, le 30 novembre. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

à fait pratiques. En 1839-1840, il était en prison, et en 1843-1844 la noblesse moyenne pouvait encore empêcher son élection. (Il était considéré par certains comme « parvenu ».) Face à Kossuth, l'ancien grand réformateur, le comte István Széchenyi apparaît comme le « *chef des rétrogrades* » (les mots sont du *Journal des Débats*)²³⁷. Leur « duel » à la chambre basse peut être considéré comme le point culminant du débat Széchenyi-Kossuth durant le long des années 1840²³⁸.

Le numéro du 12 décembre va jusqu'à publier dans son intégralité (une centaine de lignes !) l'adresse envoyée par la chambre basse au roi par l'intermédiaire de la Chambre des Magnats. On y rappelle au roi que son gouvernement a violé les lois sur l'autonomie hongroise, les intérêts du pays étant subordonnés à ceux des provinces héréditaires (l'Autriche) ; et on insiste que la solution serait une diète régulière à Pest²³⁹. Ce message, rédigé par Lajos Kossuth, a signifié la victoire de son aile. Celle-ci obtenait encore un résultat, sous les yeux des lecteurs français. Le même numéro relate l'adoption du projet de Kossuth relatif à l'impôt foncier et la caisse nationale (le trésor). Il y apparaît déjà le principe selon lequel la gestion des revenus serait le premier pas sur le chemin conduisant à la rupture avec l'Autriche :

La Chambre des Députés a repris la question concernant l'impôt. M. Kossuth a développé dans un discours remarquable le principe de l'égalité de répartition afin d'unir les intérêts du peuple à ceux de la noblesse. L'orateur a proposé à la Chambre de décider que la noblesse paierait la moitié

237 *Journal des Débats*, 2 décembre 1847, p. 2 (faits divers). L'information était datée de Presbourg, le 21 novembre. La source était la *Gazette de Breslau*.

238 « Duel parlementaire » : *Journal des Débats*, 2 décembre, 6 décembre et 7 décembre 1847. Le débat Széchenyi-Kossuth était en fait l'opposition de deux conceptions de modernisation ; l'une par la conservation de la dominance économique et politique des grands propriétaires (Széchenyi), l'autre par la redistribution des rôles économiques et politiques. L'isolement de Széchenyi parmi les réformateurs le rapprochait finalement du gouvernement. En 1847, il était déjà un haut fonctionnaire gouvernemental. Grand aristocrate, à l'origine membre de la chambre haute, il s'est d'abord présenté aux élections du comitat Sopron, afin de pouvoir combattre Kossuth à la chambre basse comme député. Battu, il s'est fait finalement élire dans le comitat Moson. (Les deux dans le nord-ouest de la Hongrie). Voir Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 117-118 (débat Széchenyi-Kossuth), 144-148 (préparatifs de la diète de 1847-1848).

239 *Journal des Débats*, 12 décembre 1847, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Presbourg, le 1^{er} décembre. La source était la *Gazette de Presbourg*.

de l'impôt foncier (1 million 500,000 florins), et en outre annuellement une somme égale à la caisse nationale qui doit être établie pour les besoins généraux du pays. Il désire que les autres ressources de la caisse nationale soient assignées sur des contributions indirectes ; il engage la commission de la Chambre à examiner les deux points, et à ne pas perdre de vue que la Diète seule aura le contrôle et l'administration de la caisse nationale. Cette motion du comitat de Pesth a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des Députés. Aujourd'hui la Chambre des Magnats a tenu sa première séance pour s'occuper des affaires politiques. La séance a été de courte durée.²⁴⁰

L'offensive de l'opposition continuait. Le 3 décembre, Gabriel (Gábor) Lónyay présente la proposition sur le rachat des corvées, donc la fin du servage, un des piliers du système féodal et obstacle énorme devant la modernisation. Ce sujet est aussi longuement relaté par le *Journal des Débats*, sous forme d'un résumé des interventions. Tous les intervenants dans le débat (Gábor Lónyay, Menyhért Lónyay, Lajos Kossuth et Anzelm Szentiványi²⁴¹) se seraient prononcés pour le rachat immédiat des corvées²⁴².

Le *Journal des Débats* a eu beau relater les victoires de l'opposition à la Diète, quelques jours plus tard il devait communiquer une nouvelle au sens opposé, en matière de présentation des griefs. Entre temps, le message de la chambre basse est arrivé à celle des Magnats. Ici, les partisans du gouvernement ont réussi à faire renvoyer les griefs aux députés :

240 *Journal des Débats*, 12 décembre 1847, p. 2 (faits divers). L'information est datée de Presbourg, le 2 décembre. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »). Voir à ce sujet (et au sujet du message) *Mo. Tört.* t. 5/2, pp. 1210-1212.

241 Gábor Lónyay ou Lónyay (1805-1885), homme politique, député (libéral) du comitat de Zemplén à la diète. Menyhért Lónyay, comte, homme d'Etat (1822-1884). Député du comitat Bereg (est de la Hongrie) à la diète de 1843-1844, il était des centralistes pendant les années 1840. En 1847, il rallia les opinions de Széchenyi, et critiqua les conceptions financières de Kossuth. Secrétaire d'Etat aux Finances dans le gouvernement Szemere (1849), il a dû quitter la Hongrie après la défaite. Gracié dès 1850, il est rentré et se consacrait à des activités d'économiste. Conseiller de Deák et d'Andrássy pendant les années 1860, il est devenu ministre des Finances en 1867 et premier ministre en 1871-1872. Anzelm Szentiványi ou Szent-Iványi (1792-1854), député libéral du comitat de Nógrád à la diète.

242 *Journal des Débats*, 15 décembre 1847, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Presbourg, le 3 décembre. La source était la *Gazette d'Augsbourg*. - Le rachat obligatoire des corvées sera adopté par la diète fin janvier 1848. Cf. Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, p. 150.

Après une discussion qui a duré six jours, la Chambre des Magnats a décidé, à la majorité de 96 voix contre 50, qu'on retrancherait de l'Adresse votée par la Chambre des Etats (députés) tous les paragraphes relatifs aux griefs qui n'auraient pas encore été soumis à la discussion et sur lesquels, par conséquent, la Diète n'a pas encore pu formuler une décision dûment motivée.²⁴³

De quel grief s'agissait-il en effet ? Nous rencontrons ici le même problème qu'en 1839. Se contentant de la traduction des articles parus dans les journaux allemands, le *Journal des Débats* n'avance pas jusqu'au fond des choses – l'insistance sur les griefs peut donc apparaître comme un signe de l'immobilisme « à la hongroise ». Pour cette raison, il faudra attendre jusqu'au 11 février (donc presque deux mois) pour en apprendre le contenu... à partir d'une résolution royale publiée dans la *Gazette universelle de Prusse*. Il s'agissait bien du *système des administrateurs*, ces hauts fonctionnaires placés à la tête des comitats à l'époque de la contre-attaque du cabinet suivant la diète de 1843-1844. Ce système, réalisé dans l'esprit d'un absolutisme centralisateur tardif, a empêché le fonctionnement des comitats comme institutions de l'autonomie hongroise. Donc ces griefs concernaient justement les rapports entre la Hongrie et l'Autriche²⁴⁴.

Entre temps, la machine législative hongroise marchait à plein. Le 27 décembre 1847, on pouvait lire au sujet du débat sur la censure qui a eu lieu devant la Chambre des Magnats, et où l'on a recommandé aux prélats de suivre l'exemple du pape. La réponse de l'évêque Lonovics a été entièrement reproduite, sans qu'on puisse connaître le résultat du débat. Nous croyons avoir affaire ici à une tentative de valoriser les talents oratoires, dont on a déjà parlé à propos de la reproduction des débats parlementaires dans les journaux²⁴⁵.

Deux résultats de la diète hongroise figurent encore dans le *Journal des Débats* avant la révolution de février 1848. La Chambre des Magnats

243 *Journal des Débats*, 23 décembre 1847, p. 2 (faits divers). L'information est datée de Presbourg, le 11 décembre. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

244 *Journal des Débats*, 11 février 1848, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Presbourg, le 2 janvier.

245 *Journal des Débats*, 27 décembre 1847, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Presbourg, le 16 décembre. La source n'était pas précisée.

a aussi adopté l'égalité devant l'impôt²⁴⁶, tandis que les députés ont voté une loi sur la naturalisation, tant attendue pour les importations de capitaux²⁴⁷. Après cela, on devait attendre plus d'un mois pour une nouvelle information sur la Hongrie. Cet intervalle, long par rapport à la fréquence générale pendant les dernières années, s'explique par une raison très simple : le *Journal des Débats* devait être préoccupé par les événements nationaux. Dans le nouveau contexte des révolutions en Europe, avec le déclin de l'Autriche, la diète hongroise semblait aussi perdre de son importance. Après la mi-mars, on était cependant témoin d'une ranimation de l'intérêt envers l'Europe centrale. Déjà cinq textes ont paru en trois semaines sur la Hongrie, et chacun en relation avec la diète. Dans un *Journal des Débats* transformé, d'un aspect et d'un ton différents, les nouvelles hongroises se perdent tout de même parmi les très nombreux articles sur les pays étrangers.

Un signe des changements ne pouvait pas passer inaperçu. C'était la diminution du décalage entre la date de l'information et sa publication dans le *Journal des Débats*. On peut y voir le résultat du découragement de la censure et de l'amélioration des réseaux de communication en Europe. Ainsi, au lieu des quinze jours habituels, le public pouvait lire certaines nouvelles de Hongrie cinq à dix jours après que l'événement ait eu lieu.

Ainsi, le 18 mars, on apprenait d'un article tiré de la *Gazette d'Augsbourg* que la diète était de nouveau mise en question à Vienne. Cependant, le ton se permettant un peu de critique à l'égard du gouvernement, il marque déjà une modification dans la perception des « problèmes hongrois » :

Hier soir, dans une conférence des grands dignitaires hongrois, tenue ici sous la présidence du chancelier aulique hongrois, on a, dit-on, décidé à l'unanimité que, vu la nouvelle position prise par l'Opposition dans la Chambre des Députés de Hongrie, il y avait lieu de faire un appel constitutionnel aux électeurs. Ainsi l'on s'attend à une dissolution prochaine de la Chambre des Députés de Hongrie. Aujourd'hui l'archiduc palatin retourne à Presbourg, et demain la Chambre des Magnats délibérera sur l'Adresse

246 *Journal des Débats*, 26 janvier 1848, p. 1 (faits divers). L'information est datée de Presbourg, le 17 janvier. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

247 *Journal des Débats*, 14 février 1848, p. 1 (nouvelles internationales). L'information est datée de Presbourg, le 31 janvier. La source n'était pas précisée.

de la Chambre des Députés. Le sort de la Hongrie dépend de la résolution des magnats, car les suites d'une dissolution dans ce temps si agité, seraient incalculables, et il y a des réformes qu'on ne peut différer.²⁴⁸

Le véritable changement se produit par l'article du 23 mars. En ce temps-là, le *Journal des Débats* a modifié la présentation des nouvelles politiques. Les nouvelles venues de l'étranger ont reçu une rubrique portant le titre « *Nouvelles étrangères* » ; mais elle n'est pas placée en tête de numéro (plutôt à la page 2). Le journal devait déjà rendre compte de la révolution de Vienne du 13 mars, qui a créé une nouvelle donne en Europe centrale pour une longue période. Alors, une députation de la diète hongroise est arrivée à Vienne et demandait une constitution directement à l'empereur Ferdinand V. Le souverain, encore plus bouleversé que d'habitude, a promis de l'accorder²⁴⁹. C'était le point final de l'histoire de la présentation traditionnelle de la diète hongroise dans le *Journal des Débats*. À partir de ce moment, la Diète est apparue en tant qu'institution indépendante ; elle ne demande plus rien au roi, mais le somme d'accepter ses décisions²⁵⁰. L'expression concrète de la nouvelle situation se trouve dans l'article publié le 7 avril. Ce texte comporte la première véritable mention de la double révolution hongroise (à la diète et dans la rue), et évoque la perspective d'une rupture entre la Hongrie et l'Autriche :

Le rescrit royal concernant le ministère hongrois a été brûlé hier soir en présence d'une foule innombrable. La Chambre des Députés était très agitée. M. de Kossuth a attaqué vivement l'archiduc Louis. C'est un bonheur que le roi n'ait pas signé lui-même le rescrit, mais que l'ancien chancelier Zsedengi [Zsedényi] l'ait signé. On a fait la proposition de mettre ce dernier en accusation, mais elle est écartée pour le moment. La Chambre a rédigé une Adresse au roi pour le sommer de donner aussi promptement que possible sa sanction à la loi concernant le ministère responsable. La Chambre des Magnats et l'archiduc sont partis hier pour Vienne, où l'ancienne camarilla semble reprendre son influence passée. On ne se

248 *Journal des Débats*, 18 mars 1848, p. 3 (nouvelles politiques). L'information est datée de Vienne, le 10 mars.

249 *Journal des Débats*, 23 mars 1848, p. 2 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Vienne, le 18 mars. La source était « *un journal du soir* ».

250 *Journal des Débats*, 24 mars 1848, p. 2 ; 27 mars 1848, p. 2.

soumettra qu'à la nécessité ; car si l'archiduc-palatin revient de nouveau sans avoir rien obtenu, la Hongrie sera perdue pour l'Autriche.

Le ministre de la guerre hongrois, le colonel de Messaras [Mészáros], se retire, dit-on déjà, avec ses troupes en Hongrie. Cette dernière nouvelle semble mériter confiance. A Pesth, les militaires ne peuvent pas se prêter à une rencontre avec les bourgeois. On attend avec impatience le courrier de Pesth, car le rescrit royal y a sans doute produit une impression extraordinaire. Puisse le fameux il est trop tard ne pas jouer aussi son rôle dans les destinées de l'Autriche. Dans la Chambre des Députés, on a proposé de déclarer le prince de Metternich, qui depuis 1826 avait obtenu l'indigénat hongrois, traître à la patrie, et de rayer son nom des registres. Un député du comitat de Pesth a fait rejeter cette proposition. La chute de M. de Metternich lui paraît être le terme de l'absolutisme.²⁵¹

La Hongrie en dehors des diètes

À côté de la dominance de la diète (sur les dix-sept textes parus dans le *Journal des Débats* sur la Hongrie entre novembre 1847 et avril 1848, quatorze étaient relatifs à la diète), quelle place pouvaient obtenir les autres sujets ?

Nous avons déjà mentionné que certains sujets ont fait preuve de constance pendant la période étudiée. On pouvait trouver chaque année des articles relatifs à des voyages en Hongrie (à l'exception de 1843 et du début de 1848) ; mais le nombre relativement élevé des articles est dû à ce qu'en 1837, Saint-Marc Girardin a publié deux articles sur le voyage du duc de Raguse (le maréchal Marmont), y insérant ses propres

251 *Journal des Débats*, 7 avril 1848, p. 2 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Presbourg, le 30 mars. La source était la *Gazette de Breslau*. La révolution a éclaté à Pest le 15 mars. Les jeunes et la foule ont proclamé la liberté de la presse et libéré le radical Mihály Táncsics, prisonnier politique. On a aussi adopté un programme national de douze points. Ede Zsedényi, homme politique hongrois (1804-1879). Chef du parti gouvernemental à la diète de 1839-1840, conservateur zélé, il restera fidèle à Vienne même après 1848. Lázár Mészáros, soldat et homme politique (1796-1858). Colonel du cinquième régiment des hussards (Italie) en 1845, il a été nommé ministre de la Guerre du premier gouvernement hongrois (1848). Ses activités militaires et politiques (organisation de l'armée hongroise) ne connurent pas beaucoup de succès. Chef de l'état-major de l'armée du Sud, il a émigré en 1849. Il a terminé ses jours en Angleterre.

impressions²⁵². On a des difficultés à distinguer dans ces articles la tendance critique de la représentation de la Hongrie. Les autres nouvelles de voyages font tout simplement mention de ce que telle ou telle personne prévoyait ou terminait un voyage en Hongrie²⁵³.

Les Hongroises et Hongrois curieux ou illustres se font aussi souvent remarquer. Nous devons souligner ici aussi la distinction entre grands hommes et hommes illustres. Les premiers figurent uniquement dans les articles à sujets politiques, tandis que les derniers sont présents dans les textes appartenant aux faits divers.

Un domaine très important de la modernisation de la Hongrie était la construction des chemins de fer. L'Autriche était, sur un plan général, dans un état arriéré par rapport aux pays de l'Europe occidentale ; la Hongrie était dans un état encore plus déplorable. Ainsi, les sept articles publiés sur les chemins de fer de Hongrie à partir de 1839 ne peuvent relater des travaux de construction et d'inauguration qu'à partir de 1844²⁵⁴.

Un sujet de caractère à la fois social, politique et religieux a aussi laissé son empreinte sur l'époque, d'après les articles du *Journal des Débats*. C'était la question des mariages mixtes, c'est-à-dire entre des personnes appartenant à des confessions chrétiennes différentes. Certes, le mariage mixte n'était guère évoqué par les voyageurs, mais ils rendaient en général compte du caractère multiconfessionnel de la Hongrie.

252 *Journal des Débats*, 2 août et août 1837. À part cela, il y a deux annonces publicitaires (des livres du maréchal Marmont et du baron d'Haussez) et la mention d'un projet de voyage de la famille impériale à Pest. Voir *Journal des Débats*, 17 avril 1837 (Marmont), 28 juin 1837 (D'Haussez), 17 septembre 1837 (famille impériale). Ainsi, cinq des neuf articles sur les voyages ont été publiés en 1837.

253 *Journal des Débats*, 13 octobre 1839 (arrivée du prince Puckler-Muskau à Pest), 18 juin 1840 (annonce de la parution du récit de Thouvenel), 4 juillet 1844 (arrivée de Salomon Rotschild à Pest), 15 août 1847 (voyage en Hongrie de Clémentine, fille de Louis-Philippe).

254 *Journal des Débats*, 4 juillet 1844, 18 septembre 1844. Les premiers articles sur les chemins de fer : 16 mars 1839 (projet de la prolongation jusqu'à Buda de la ligne Vienne-Raab), 17 juin 1839 (ligne Vienne-Presbourg) et 16 juin 1840 (plans de la ligne Presbourg-Pest-Debrecen), Voir encore les numéros du 13 septembre 1847 (inauguration de la ligne Pest-Szolnok par l'archiduc Étienne) et du 6 novembre 1847 (inauguration de la ligne Vienne-Presbourg par l'empereur). En 1846, on a déjà ouvert la ligne Pest-Vác (34 kilomètres).

Le problème des mariages mixtes préoccupait l'opinion depuis longtemps. Dans un pays comme la Hongrie, où la coexistence de nombreux protestants avec l'Église catholique fortement liée au gouvernement impérial n'était pas toujours pacifique, ce problème se trouvait sur le devant de la scène pendant les diètes des réformes. Une loi était censée régler cette question dès 1790 ; pourtant le langage un peu obscur de cette loi a donné lieu à de multiples dissensions. Selon le texte de la loi, tous les mariages devaient être célébrés par un prêtre catholique. On concédait tout de même aux parents la liberté de décider de la religion de leurs futurs enfants au cas où le père était protestant. En même temps, le prêtre catholique a pu exiger, avant le mariage, une *lettre réversale* (consentement du conjoint non catholique à élever les enfants à naître dans la religion catholique). Quelques années plus tard, une ordonnance de 1799 de l'empereur-roi François a obligé les prêtres à célébrer le mariage même au cas où le conjoint non catholique refuserait la lettre réversale²⁵⁵. Le problème devait encore être loin d'une véritable solution, puisqu'il resurgissait au début des années 1830. Mais pas seulement en Hongrie. De grandes dissensions éclataient à ce sujet en Prusse, à dominante protestante. C'est à ce moment que les protestants hongrois, voulant éviter un conflit qui aurait pu les mettre en échec, ont mis ce problème à l'ordre du jour dès la première véritable diète des réformes (celle de 1832-1836). Il y resta longtemps, comme en témoignent les articles du *Journal des Débats*. Parmi les nouvelles hongroises parues pendant la période étudiée, nous avons trouvé quatre qui s'occupaient directement de la question du mariage religieux. En se référant au *Mercure de Souabe*, le journal remarque en août 1839 l'attitude de l'Église catholique de Hongrie :

...le clergé catholique persiste dans son refus de suivre la législation de l'empereur Joseph [Joseph II] en ce qui concerne le mariage mixte. Il n'accorde la bénédiction nuptiale que sous condition que tous les enfants seront élevés dans la religion catholique.

L'Église catholique allait donc jusqu'à s'opposer à la volonté du trône, en exigeant la lettre réversale. D'après l'article, ce comportement mettait

255 Voir à ce sujet Kecskeméti, *La Hongrie des Habsbourg*, pp. 128-129.

aussi en question les liens entre l'État et l'Église dans les autres pays. Il remarque en même temps le manque de régulation dans ce domaine :

D'après cela, les gouvernements européens sont tous intéressés à s'entendre sur le rapports du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel, attendu que l'acte du Congrès de Vienne de 1814-15, garde le silence sur ce point.²⁵⁶

Presque deux mois plus tard, on relate l'aggravation de la situation. La source étant cette fois aussi le *Mercur de Souabe*, on a l'impression que tout le conflit ne serait venu que d'une « initiative privée » de l'Église catholique, tandis que la cour de Vienne, respectant les « règles », se serait efforcée de maintenir l'égalité des droits des différentes confessions :

Les mariages mixtes commencent à produire des différends sérieux. De même qu'en Prusse, beaucoup de prêtres catholiques refusent de bénir ces mariages lorsque les parents ne veulent pas s'engager à élever leurs enfants dans la religion catholique. Comme notre gouvernement [le cabinet de Vienne] ne peut procéder aussi vigoureusement que le gouvernement prussien, cet abus deviendra ici plus grave qu'en Prusse. D'ailleurs l'église protestante est en minorité. Toutefois le gouvernement ne néglige rien pour arrêter les empiétements du clergé.²⁵⁷

D'après l'opinion des historiens hongrois, le gouvernement a essayé de « geler » ce problème qui dépassait d'ailleurs les cadres religieux et ecclésiastiques. Cependant la Diète conservait son attitude réformiste, ce qui prouve le caractère sérieux du problème²⁵⁸.

Le différend persiste jusqu'à ce qui paraît être sa solution. Dans son numéro du 23 juillet 1843, le *Journal des Débats* publie un article long de 24 lignes, qui nous apprend, après un résumé de la problématique des mariages mixtes, la « résolution de l'Empereur ». Après que le pape ait déjà opté pour l'abandon de la lettre réversale en 1841, le souverain a en

256 *Journal des Débats*, 3 août 1839, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Pest, le 23 juillet.

257 *Journal des Débats*, 29 septembre 1839, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Presbourg, le 15 septembre.

258 Cf. *supra*, *Journal des Débats*, 21 novembre 1839.

effet concédé aux époux la liberté de choisir la religion de leurs enfants. Pour souligner l'importance de cette décision, on mentionne qu'elle a été promulguée et reçue en circonstances solennelles (à la Diète) et suivie d'une « *illumination spontanée* » de la ville de Pozsony²⁵⁹. Il est vrai, entre temps, l'évêque de Nagyvárad (« *Grosswardein* »), Lajcsák (« *Leitschak* ») a aussi démissionné. Il était déjà devenu la figure de proue de l'opposition du clergé aux libertés concédées par la loi de 1790-1791. Son départ est relaté par le *Journal des Débats*, bien qu'on mette l'accent sur ses activités d'historien²⁶⁰.

Les sujets relatifs à la stratification de la société et aux conflits sociaux sont présents dans dix textes pour l'ensemble de la période étudiée. Trois (tous en 1847) peuvent être rapportés comme faits divers. Dans les sept qui restent, la dominance de la paysannerie se dessine. C'est pourtant trompeur, puisque trois des quatre « nouvelles paysannes » datent de 1837, et la quatrième de mars 1848²⁶¹. La question paysanne est donc un sujet qui n'est présente ni au long de la période (hormis quelques mentions à propos des diètes), ni en fonction de son poids démographique réel. À ce point, les textes du *Journal des Débats* sont en contradiction avec les constatations faites par plusieurs auteurs de récits de voyage (sauf Démidoff).

Les trois textes tournent en effet autour du mécontentement des paysans. La série débute par la présentation d'un conflit social concret et ouvert, opposant les paysans de Kalocsa, serfs de l'archevêque de la même ville, à leurs supérieurs :

Des troubles ont éclaté dans l'archevêché de Kalotcza, entre les paysans et les employés ecclésiastiques. Il s'agissait de l'élection d'un juge de village ; les paysans voulaient agir dans cette circonstance, avec l'indépendance qu'ils se croyaient le droit de réclamer d'après les dernières lois, et ce point leur était contesté par les employés de l'archevêché. Les paysans se sont livrés à des violences et ont eu le dessus. Aussi trois ou quatre cents hommes de troupes ont été dirigés d'ici [de Pest] vers Kalotcza, village

259 *Journal des Débats*, 23 juillet 1843, p. 2 (faits divers). L'information est datée de Presbourg, le 7 juillet. La source n'était pas précisée (« *on écrit de...* »).

260 *Journal des Débats*, 6 mars 1843.

261 Pour les articles de 1837, voir *infra*. Le 31 mars 1848, le *Journal des Débats* a fait mention des violences antijuives du peuple hongrois. Les Israélites se seraient enfuis à Vienne.

éloigné d'environ 16 milles, pour rétablir l'ordre. L'archevêque est un vieillard de quatre vingts ans, toute sa vie témoigne de ses hautes vertus ; mais on se plaint de la trop grande prépondérance qu'il a laissé prendre à des subalternes ambitieux, dans l'administration de l'évêché, qui rapporte annuellement 200,000 florins (500,000 fr. environ).²⁶²

Cinq jours plus tard, tout semblait rentrer dans l'ordre à Kalocsa ; les lecteurs pouvaient en même temps se rendre compte d'un mouvement social étendu :

La tranquillité est rétablie dans l'archevêché de Kalorsa, mais dans d'autres provinces de la Hongrie, les paysans laissent apercevoir des symptômes de mécontentement contre leurs seigneurs. Ces braves gens ont peine à comprendre la nouvelle loi sur l'économie rurale ; ils demandent plus que la loi ne leur accorde.²⁶³

Les bruits sur le mécontentement des paysans de Hongrie devaient inquiéter le gouvernement autrichien, extrêmement soucieux de l'image du pays à l'étranger. C'est ce qui explique, selon nous, la publication d'un article rassurant dans le *Mercur de Souabe*, au sujet de la question paysanne. Comme dans le premier article, l'auteur essaie d'expliquer les troubles par un malentendu, et de ramener les troubles sociaux à des caractères ethniques :

Plusieurs feuilles allemandes répandent des bruits, qui n'ont aucun fondement, sur le mauvais esprit qui règne parmi les paysans de la Hongrie et sur les désordres qui auraient eu lieu déjà dans plusieurs districts. Pendant la session de la diète de l'année dernière et qui se sépara vers le commencement de mai, on présenta plusieurs propositions qui avaient pour objet de diminuer les charges qui pesaient sur les paysans et qui ne s'accordaient plus avec les progrès de la civilisation actuelle. Le peuple est pénétré de reconnaissance pour ces mesures bienveillantes, mais comme cela est arrivé en Prusse en 1810, il crut qu'on voulut arrêter l'exécution de telle ou telle partie des résolutions prises en sa faveur et

262 *Journal des Débats*, 9 mars 1837, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Pest, le 21 février. La source n'était pas précisée.

263 *Journal des Débats*, 14 mars 1837, p. 1 (nouvelles étrangères, tête de numéro). L'information est datée de Pest, le 28 février. La source était le *Courrier de Nuremberg*.

devint plus exigeant. Mais ce qui prouve que la tranquillité du pays n'a pas été troublée, c'est que le nombre de mécontents est peu considérable vue la différence des peuplades qui habitent en Hongrie. La race slave est plus difficile à contenir, quoique disposée à obéir aveuglément à ses anciens seigneurs. Les troubles qui eurent lieu en 1830 et 1821, furent plus sérieux dans les comitats habités par les Slovaques. Les Magyars ont un sens droit et sont dévoués aux seigneurs de leur propre race. Les habitants d'origine allemande qui, lors de leur établissement en Hongrie, ont été traités avec faveur et jouissent de plusieurs privilèges, n'ont aucune raison de se plaindre de l'autorité. Il n'y a donc aucune raison de craindre des troubles sérieux dans le royaume.²⁶⁴

Le fait divers occupe une place intéressante parmi les nouvelles hongroises du *Journal des Débats*. Le nombre des textes appartenant en principe à cette rubrique n'est pas très élevé (une quarantaine), mais dans certains cas, les articles (ou plutôt entrefilets) relatent des événements ou phénomènes ayant une forte connotation sociale.

C'est le cas par exemple des phénomènes et catastrophes naturels et autres fléaux. Les éléments de la nature et les ravages causés par eux sont présents tout au long de la période ; on voit cependant une forte concentration en 1847, donc pendant une année de crise en Europe. Il y avait donc sept textes pour une seule année²⁶⁵. En considérant le contenu, quatre relèvent vraiment de catastrophes naturelles (incendies, ouragan, écroulement d'un pont)²⁶⁶, mais trois traitent d'hommes (ou plutôt de groupes d'hommes) souffrants.

Le texte paru le 26 janvier 1847 rend compte du danger d'une famine dans le nord-est de la Hongrie. L'incurie de la noblesse n'a fait apparemment qu'augmenter les risques. On ne précisait pourtant pas la raison du fléau (mauvaise récolte, réserves pourries, pauvreté...) :

264 *Journal des Débats*, 21 mars 1837, p. 1 (nouvelles étrangères). L'information est datée de Presbourg, le 3 mars.

265 Le nombre total de ce type de faits divers était dix ; le nombre total de « textes hongrois » pendant l'année 1847 était trente-cinq. Pour l'année 1847, voir *infra*. Pour les autres années, voir le *Journal des Débats*, 20 septembre 1837 (colonne de feu) ; 18 janvier 1840 (incendie) ; 10 février 1840 (inondation).

266 *Journal des Débats*, 14 février et 28 février 1847 (incendie) ; 16-17 août 1847 (ouragan) ; 18 octobre 1847 (écroulement du pont de Komárom).

D'après un rapport fait à l'assemblée du comitat de Zemplin [Zemplén], plusieurs milliers de personnes sont exposées à mourir de faim le printemps prochain. Cependant la noblesse du comitat a rejeté la proposition d'un impôt extraordinaire de 50,000 florins, et n'a accordé que 8,000 florins (20,000 fr.), qui est le reliquat dans le trésor de la noblesse pour soulager les malheureux.²⁶⁷

Un peu plus tard, la famine se faisait remarquer dans le comitat Nógrád, déjà proche de Pest, malgré l'action philanthropique de la noblesse locale :

La misère augmente dans notre pays d'une manière effrayante. Le comitat de Néograde seul, qui est cependant un des plus florissants, a 50,000 pauvres à nourrir. Les seigneurs viennent au secours des malheureux : cependant déjà les pauvres mêlent du son à leur pain.²⁶⁸

Le même mois, un autre texte apprenait aux lecteurs l'extension de la misère et des problèmes en Hongrie. Un nouveau comitat (limitrophe avec les deux précédents) était touché :

Dans le nord de la Hongrie, la disette augmente plutôt qu'elle ne diminue. Le comitat de Gomor [Gömör] a déclaré qu'il était impossible de percevoir cette année les droits et les contributions.²⁶⁹

Après cette disette géographiquement bien circonscrite, il n'y plus de nouvelle de ce type de problème ; et l'amélioration du sort du peuple ne figure guère parmi les instructions du comitat Pest en 1847.

On trouve aussi des sujets qui ne sont présents que pendant une courte période, ou même au cours d'une seule année. Ainsi les crimes commis en Hongrie sont relatés tous en 1840, 1843 et 1844 (parmi les années de diètes). Cela nous laisse penser que l'entrée de la Hongrie dans la conscience collective devait se faire du côté du crime aussi. Les

267 *Journal des Débats*, 26 janvier 1847, p. 2 (fait divers). L'information est datée de Pest, le 15 janvier. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

268 *Journal des Débats*, 11 mars 1847, p. 2 (faits divers). L'information est datée de Pest, le 20 février. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

269 *Journal des Débats*, 28 mars 1847, p. 1 (faits divers). L'information est datée de Vienne, le 20 mars. La source n'était pas précisée (« on écrit de... »).

types de crimes relatés étaient des sujets de prédilection de l'époque : mère infanticide (24 février 1840), vengeance entre familles nobles du comitat Zala (5 octobre 1843), attentat contre un banquier à Pest (24 décembre 1843), assassinat d'un maître par ses serviteurs (20 octobre 1844). Comme le journal les a mis en rapport avec des activités de la police, nous sommes obligés d'y ajouter encore le bain de sang électoral de Pozsony (7 juin 1844) et le duel Batthyány-Zichy (1^{er} novembre 1844).

Cependant, la présence assez éphémère d'un sujet n'était pas le privilège des faits divers. Les procès politiques ne se rencontrent qu'en 1837 (cinq articles en un an) ; et l'explication ne peut être qu'ils ont perdu leur actualité en 1839. Kossuth et les autres étaient encore en prison (Thouvenel a même évoqué le sujet dans son récit), et derrière la principale revendication de la diète (l'inscription des griefs dans le message) se cachait également, comme on l'a vu, le problème des détenus politiques. La raison de l'omission s'explique tout simplement par le caractère de l'interprétation des nouvelles hongroises du *Journal des Débats* aussi bien que par une conception pré-moderne de l'événement de presse. En effet, la lecture et l'analyse de plusieurs années nous ont convaincus que le *Journal des Débats* publiait des textes « de seconde main » sur la Hongrie ; il a été donc obligé de suivre la presse allemande. En deuxième lieu, la situation de la Hongrie ne figurant pas parmi les sujets de première importance entre 1837 et 1848, le journal ne prit jamais le soin d'ajouter un commentaire. Il a ainsi privé la nouvelle (et le lecteur) d'une réflexion et d'une vision à fond. Par conséquent, tout rapport avec les années précédentes était exclu (sauf pour les lecteurs ayant une bonne mémoire).

Conclusion

Les nouvelles publiées dans la presse politique font partie des sources semi-narratives. Le discours journalistique qu'ils utilisent est différent de celui qu'on peut rencontrer dans les textes littéraires (les récits de voyage). Cependant, le principal problème se posait à l'époque de la Monarchie de Juillet sur le plan de l'alimentation des journaux en informations. Les nouvelles étrangères ont été empruntées à des journaux

d'autres pays, ce qui a lourdement pesé non seulement sur leur authenticité, mais aussi sur l'image véhiculée par elles.

Nous avons rencontré ces problèmes lors de l'analyse des « nouvelles hongroises » parues entre 1837 et 1847 dans le *Journal des Débats*, quotidien prestigieux, défenseur du régime de « l'ordre et liberté », lu même en Autriche et en Hongrie.

La méthode choisie (examen des années des diètes) a impliqué en quelque sorte le sujet le plus fréquemment cité. On a trouvé le plus d'informations relativement aux diètes. Cette fréquence s'explique d'une part par le fait que la participation à la diète constituait en Hongrie le seul moyen d'expression des idées politiques. Nous devons cependant tenir compte d'une recherche d'analogies : la Monarchie de Juillet étant un régime constitutionnel et parlementaire, on cherchait sans doute dans les autres pays les institutions politiques similaires. Les textes, d'un nombre inégal d'année en année, reflètent les grands combats de la diète, les tentatives de modernisation, et la présence d'une opposition à la politique du cabinet de Vienne. Les nouvelles de 1839-1840 reflètent encore une certaine incompréhension à l'égard de « l'immobilisme de la diète » et la réprobation des « excès » commis par l'opposition. Le ton est nettement plus sympathique en 1843-1844, mais les nouvelles retransmettent encore parfois l'image officielle diffusée par la propagande autrichienne. La relation de la clôture de la diète, « démasquée » par Cyprien Robert, illustre à merveille l'influence des journaux censurés par Vienne sur la représentation de la Hongrie. C'était justement le facteur qui empêchait le *Journal des Débats* d'avancer au fond des choses et d'apercevoir par exemple la question des prisonniers politiques derrière le débat sur les griefs en 1839-1840.

À propos des diètes, on commence à parler de plus en plus des sujets débattus, et le ton devient presque enthousiaste lorsqu'il s'agit de l'émancipation des Juifs et de la réforme juridique. (Les deux se heurtèrent à la résistance de la Cour.)

La diète de 1847-1848 était déjà très bien relatée – au moins pendant les derniers mois de 1847. On peut être témoin d'une tentative de représentation plus équilibrée. Après les propositions royales, les instructions du comitat Pest sont aussi détaillées. Cet équilibre conflictuel perdure pendant la diète aussi par le « duel » Széchenyi-Kossuth. La résistance

vaine de la Cour et la conquête du terrain par l'opposition libérale et nationale préfigurent déjà les événements de l'année 1848.

À côté des diètes, les sujets les plus fréquemment cités étaient les voyages (de personnes illustres en Hongrie) et les mariages mixtes (à cause de l'attitude du clergé catholique). Les conflits sociaux ne sont présents qu'au début de la période analysée, en 1837 (mécontentement des paysans).

Les faits divers occupent une place importante parmi les nouvelles de Hongrie. Certains d'entre eux sont pourtant d'une forte connotation sociale, comme ceux relatant la disette et la famine dans quelques comitats du Nord. Le nombre de crimes relatés est relativement bas.

À part les sujets mentionnés, tous les autres ne sont présents que pendant une courte période.

On peut dire en résumé que les lecteurs du *Journal des Débats* (les classes moyennes et supérieures) ont pu se former l'image d'un pays encore dominé par les clivages de caractère féodal (voir par exemple la problématique de l'*habeas corpus* ou les privilèges ecclésiastiques), mais que l'élite (la diète) était désireuse de rattraper l'Occident par la voie de la modernisation dans tous les domaines de la vie. Notons qu'il a résulté de cela l'image d'un pays peu développé par rapport à la France. Et le fait que les mêmes tentatives de modernisation réapparaissent lors de plusieurs diètes, au long d'une décennie, suggérait au lecteur connaissant un peu l'histoire que, vaines et irrésolues, elles contribuaient aux tensions entre le gouvernement (de Vienne) et la société hongroise. Par conséquent, ceux qui avaient lu ces articles et les gardaient en leur mémoire, n'ont pas dû s'étonner en apprenant la nouvelle de la révolution de mars 1848 de Pest. Malheureusement cette nouvelle ne pouvait pas leur parvenir par le *Journal des Débats*.